



MÉTAMORPHOSE

LA TUILIÈRE

Concours d'idées et de projets pour
l'aménagement du site de la Tuilière
et son centre de football

Rapport du Jury

Février 2011

Concours d'idées et de projets à un degré organisé en procédure ouverte comprenant conjointement :

- Concours d'idées pour l'aménagement du site
de La Tuilière
- Concours de projets pour un centre de football

ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
1002 Lausanne

IMPRESSUM

M. Christophe Oppliger
Architecte, ABA & Partenaires SA, Lausanne

M. Ulf Möwes
Architecte, service d'architecture

M. Eric Tilbury
Chef de projet Métamorphose, architecte-urbaniste,
service d'urbanisme

Graphisme : Fulguro, Lausanne
Impression : Les Presses Centrales Lausanne
Tirage : 300 exemplaires

© 2011 Ville de Lausanne, direction des travaux,
service d'architecture



TABLE DES MATIÈRES

- 1 RAPPEL DES BUTS
ET OBJECTIFS** pp. 2 - 3
- 2 LE JURY** pp. 4 - 5
- 3 LE CONCOURS**
PROCÉDURE pp. 6 - 7
CLASSEMENT DES PROJETS p. 8
LEVÉE DE L'ANONYMAT p.10
- 4 PROJETS ÉLIMINÉS
AU PREMIER TOUR** pp. 12 - 15
- 5 PROJETS ÉLIMINÉS
AU DEUXIÈME TOUR** pp. 17 - 20
- 6 PROJETS LAURÉATS**
PREMIER PRIX pp. 22 - 26
DEUXIÈME PRIX pp. 28 - 33
TROISIÈME PRIX pp. 34 - 40
QUATRIÈME PRIX pp. 42 - 47
CINQUIÈME PRIX pp. 48 - 54

1 RAPPEL DES BUTS ET OBJECTIFS

Le concours de la Tuilière s'inscrit dans le cadre du programme Métamorphose adopté sous la forme d'un préavis d'intention par le Conseil communal le 6 novembre 2007. Métamorphose propose, sur la base d'une politique de développement durable, les principales options urbanistiques lausannoises pour les années à venir. Cet ensemble de projets se caractérise par la combinaison des quatre axes d'intervention suivants :

- Un nouveau déploiement des équipements sportifs
- La construction d'un écoquartier aux Plaines-du-Loup
- La poursuite du développement des axes forts des transports publics
- Le lancement d'une démarche participative associant les habitants à l'élaboration des projets.

Lausanne a un double lien avec le sport. D'une part, elle est la capitale administrative du sport mondial en raison de la présence en ses murs de plus de vingt fédérations internationales sportives ou liées au monde du sport, dont le Comité international olympique. D'autre part, elle recèle un tissu sportif associatif riche de plus de 220 clubs ou associations sportives, pratiquant 75 sports ou disciplines sportives, comprenant plus de 30'000 personnes de tout âge, de toute condition, de toute provenance. Elle est ainsi un haut lieu de pratique du sport qui joue un rôle prépondérant en matière de santé et de lutte contre la sédentarisation, rôle auquel il faut ajouter les impacts en terme de socialisation des enfants ou d'intégration des migrants, sans oublier les interventions en vue de réinsertion de publics dont le chemin de vie est/a été chaotique ou ceux qui sont en situation de handicap.

Le projet Métamorphose est un des éléments forts du développement de Lausanne. Evolutif, il dotera la ville d'équipements sportifs modernes, de nouvelles capacités d'accueil pour l'habitation et les activités ainsi que des transports publics de qualité. Une démarche participative a été lancée pour impliquer la population dans la conception du projet. Plusieurs territoires sont concernés, avec notamment, au nord, un grand parc d'équipements sportifs et un écoquartier de près de 30 hectares et, au sud, un stade de football, une piscine olympique couverte et un boulo-drome, des activités économiques et des logements. Un nouvel axe fort de transport public reliera le centre-ville aux communes de l'ouest, d'une part, et du nord d'autre part.

Dans le cadre du projet Métamorphose, les terrains de football et le parking du Vélodrome actuellement implantés le long de l'avenue des Plaines-du-Loup doivent être déplacés pour laisser la place à un écoquartier comprenant

environ 2'500 logements, des activités économiques, des équipements publics (écoles, parc, centre sportif avec tennis, patinoire, skate park, etc.). Ce quartier a fait l'objet d'un concours d'urbanisme, lancé au mois de mars 2010; le résultat a été publié en septembre 2010.

Le site de la Tuilière a été retenu pour maintenir l'importante activité sportive au nord de la Ville de Lausanne. L'aménagement du site se basera sur le projet lauréat du présent concours. La Tuilière accueillera un centre de football, un nouveau stade d'athlétisme (qui peut aussi accueillir des matches de rugby), une salle multisports, un centre d'escalade avec une salle dévolue à la pratique de l'escalade et des bureaux pour accueillir le Centre Alpin Suisse, une salle de tennis de table, une salle de hockey inline, une salle pour l'entraînement haltérophile, des locaux pour les besoins du service des parcs et promenades, des surfaces commerciales, un P+R et du stationnement lié aux activités usuelles du site.

Les terrains de football actuels sont utilisés, depuis des décennies, principalement par les clubs du FC ES Malley, du FC Concordia et du FC Racing-Club Lausanne, trois clubs formateurs avec chacun une histoire propre et une identité forte. Environ 1'100 footballeurs, dont 850 juniors, foulent chaque semaine ces terrains et utiliseront ceux du futur centre. Chaque club dispose d'un lieu identitaire dans lequel il se retrouve après les matches et les entraînements, à savoir une buvette-cabane, qui constitue pour eux « l'âme » du club.

En collaboration avec le service des sports, les dirigeants de ces clubs ainsi que les services d'urbanisme et d'architecture ont participé à la définition des besoins et à l'élaboration du présent cahier des charges. Le présent concours d'idées et de projets est caractérisé par deux niveaux de réflexions :

- **PREMIER NIVEAU : CONCOURS D'IDÉES**
Ce niveau vise la stratégie du développement urbanistique du site de la Tuilière dans le contexte d'un grand territoire paysager au centre d'une agglomération. Il concerne l'aménagement de l'ensemble du site de la Tuilière, soit 23,5 ha, avec l'implantation de diverses activités (des équipements sportifs dont le centre de football, un stade d'athlétisme, une salle multisports, mais aussi des commerces, des bureaux liés aux activités sportives et un P+R).
- **DEUXIÈME NIVEAU : CONCOURS DE PROJETS**
Ce niveau a pour but de réaliser le premier des équipements sportifs sur le site, soit le centre de football (9 terrains de football, des vestiaires et une buvette), qui marquera le début de la redistribution des « équipements sportifs au Nord » dans le cadre du projet Métamorphose.

Les réalisations des équipements publics tels que le stade et la salle multisports feront l'objet de concours de projets d'architecture organisés ultérieurement.

OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDÉES ET DE PROJETS

Le défi du présent concours est de répondre simultanément aux objectifs sur deux niveaux de réflexions :

Premièrement aux objectifs d'un concours d'idées, qui doit permettre de trouver des solutions urbanistiques et paysagères satisfaisantes pour l'ensemble du site et du périmètre de la Tuilière en y intégrant tous les équipements prévus à court, moyen et long terme et figurant dans le cahier des charges.

Deuxièmement aux objectifs d'un concours de projets qui doit permettre de trouver une solution architecturale de qualité pour la première étape d'urbanisation, soit la partie du programme qui comprend uniquement les 9 terrains de football, la buvette et les vestiaires selon cahier des charges, ceci dans le contexte global proposé par le concurrent pour l'urbanisation de l'ensemble du site et de la totalité des équipements.

OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDÉES

La proposition doit :

- Développer une vision sur l'évolution urbanistique du site de la Tuilière dans le contexte d'un grand territoire paysager au centre de l'agglomération Lausanne-Morges.
- Créer un site destiné aux sports, qui soit performant et attractif pour les clubs.
- Organiser globalement le site en y implantant le centre de football en première étape, ainsi que tous les autres éléments de programme.
- Organiser les flux de circulations :
 - En mobilités douces (accès, liaisons internes, traversées, en particulier les liaisons avec le P+R, la ville ainsi que le contexte urbain et paysager)
 - L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
 - En transports publics (bus existant et future halte tram ou métro)
 - En transport individuel motorisé
 - Des spectateurs (accès aux gradins/tribunes) et des sportifs (accès aux vestiaires et terrains) en évitant un croisement de leurs cheminements en cas de petites et grandes manifestations sportives, de concerts ou autres.
- Préserver des nuisances les habitations riveraines (le long de la route du Châtelard).

OBJECTIFS DU CONCOURS DE PROJETS

Sur la base de la proposition pour le concours d'idées :

- Créer un lieu d'identité pour les 3 clubs (FC ES Malley, FC Concordia, FC Racing).
- Organiser les dispositions spatiales et fonctionnelles entre terrains et bâtiments en respectant les spécificités du lieu.
- Organiser les flux de circulations des spectateurs (accès aux gradins/tribunes) et des sportifs (accès aux vestiaires et terrains) en évitant un croisement de leurs cheminements.
- Protéger du vent les terrains de football.

2 LE JURY

PRÉSIDENT

M. Olivier Français, conseiller national, conseiller municipal, directeur des travaux, Lausanne

CO-PRÉSIDENT

M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal, directeur de la sécurité publique et des sports, Ville de Lausanne

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

M. Patrice Iseli, chef du service des sports, Ville de Lausanne

M. Jean-Daniel Rochat, président FC ES Malley juniors, Lausanne

MEMBRES PROFESSIONNELS

M. Patrice Bulliard, urbaniste FSU et architecte, chef du service d'urbanisme, Ville de Lausanne

M^{me} Nicole Christe, architecte EPFL SIA, cheffe du service d'architecture, Ville de Lausanne

M. Eligio Novello, architecte EPFL FAS SIA, U15 Architectes, Vevey

M^{me} Christina Zouboulakis, architecte EPFL FSU, farra & zouboulakis architectes, Lausanne

M. Julien Descombes, architecte FAS FSAP SIA, ADR Architectes, Genève

SUPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

M. David Clément, président FC Concordia, Lausanne

M. Robert Mohr, adjoint au chef du service des sports, Ville de Lausanne

M. Yves Lachavanne, architecte-paysagiste ETS FSAP, service des parcs et promenades, Ville de Lausanne

SUPLÉANTS PROFESSIONNELS

M. Peter Giezendanner, architecte EPFL FSU SIA, urbaniste, Team+, Lausanne

M^{me} Cornelia Mattiello, architecte EPFZ SIA, phalt Architekten, Zurich

M. Eric Tilbury, architecte EPFL, urbaniste, Ph.D, chef de projet Métamorphose, service d'urbanisme, Ville de Lausanne.

SPÉCIALISTES CONSEILS

M. Olivier Pittet, gérant, service des sports, Ville de Lausanne

M^{me} Anouk Paltani Baumann, architecte-urbaniste, service d'urbanisme, Ville de Lausanne

M. Thierno Diallo, chargé de projets, durabilité et santé Equiterre, Lausanne/Genève

M. Yann Jeannin, chef de la division logistique, service des parcs et promenades, Ville de Lausanne

M. Alain Gonin, chef de la division espaces publics, service des routes et de la mobilité, Ville de Lausanne

M. Jacky Delapierre, directeur exécutif, ATHLETISSIMA

ORGANISATION

L'organisation technique du concours a été menée par le bureau ABA & Partenaires SA, Lausanne, sous la direction de M. Christophe Oppliger, architecte HES.

3 LE CONCOURS

TYPE DE CONCOURS

Le présent concours est un concours d'idées et de projets à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, articles 3 et 6, SIA n°142, édition 2009.

INSCRIPTIONS ET PROJETS RENDUS

L'organisateur a enregistré 30 inscriptions. 21 projets ont été rendus, à savoir :

- 1 GARRINCHA
- 2 BUVETTE SUR CHAMPS
- 3 PAXIL
- 4 UNE EMPREINTE CHROMATIQUE
- 5 AD ASTRA
- 6 HELVETIA 100
- 7 SPORT@VILLE.CH
- 8 TRAJECTOIRES 2020
- 9 SKYLINE
- 10 BEND IT LIKE BECKHAM
- 11 MLT
- 12 PARC SPORT
- 13 FRANGE SPORTIVE, DE VILLE EN PARC
- 14 ESPLANADE DES SPORTS
- 15 3 CORNERS 1 PENALTY
- 16 ARBORESCENCE
- 17 NUMÉRO 10
- 18 ZIP EXTENDED
- 19 VA Y AVOIR DU SPORT
- 20 MATCH
- 21 –

ANALYSE PRÉALABLE

Le contrôle de réception des projets s'est fait par le service d'architecture de la Ville de Lausanne et le bureau ABA & Partenaires SA.

Le contrôle de conformité au programme ainsi qu'à la norme SIA 142 a été effectué par le bureau ABA & Partenaires SA, sous la supervision de M. Michael Skarda. Le contrôle a porté sur :

- La conformité aux conditions de rendu : anonymat, délais, informations requises, nombre et forme des documents
- La conformité aux prescriptions normatives : périmètre, gabarit de navigation aérienne, surfaces minimales de plancher, équipements et stationnement.

Un tableau récapitulatif du contrôle de tous les projets ainsi qu'une évaluation par les spécialistes-conseils ont été préparés à l'attention du jury.

Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité a été garanti.

RECEVABILITÉ DES PROJETS

EXCLUSION DU JUGEMENT

Le projet 21 a été remis avec un jour de retard et avec un nom d'expéditeur sur l'emballage; le jury décide à l'unanimité de l'exclure du jugement.

Tous les autres projets ont respecté le délai de réception et le nombre maximal de planches à rendre; leur dénomination correspond à l'ordre de réception au service d'architecture.

L'auteur du projet 2 a omis de projeter au 1/200^e la partie des vestiaires équipés du centre de football, et le projet 3 ne fait mention d'aucune explication concernant le parti architectural. Considérant que ces lacunes n'entravent pas la compréhension générale des projets, le jury décide de ne pas exclure ces candidats du jugement.

Plusieurs concurrents ont remis des maquettes blanches avec des parties plus ou moins colorées. Bien que le rendu en blanc fut explicitement exigé dans les documents demandés, le jury décide d'admettre toutes les maquettes au jugement.

EXCLUSION DES PRIX

Le contrôle du respect des contraintes urbanistiques a porté sur le périmètre d'implantation des bâtiments (emprise future route de Romanel et distance à la forêt) et le respect du périmètre avec limitation d'obstacles de l'aéroport.

Le projet 7 déroge fortement au périmètre d'implantation des constructions. Les projets 1, 10 et 20 comportent des terrains de football qui empiètent légèrement sur la future route de Romanel, tandis que les projets 5, 6, 7, 9, 11, 12 et 14 présentent des terrains qui débordent légèrement sur le périmètre de la distance à la forêt.

En ce qui concerne le cahier des charges pour l'aménagement du site de la Tuillière, les projets 5, 7, 11 et 20 ne disposent pas d'informations suffisantes pour déterminer la surface de certains équipements faisant partie du concours d'idée.

Les capacités des projets en termes de surfaces de plancher du centre de football ont été vérifiées pour l'ensemble des candidats. Tel que présenté, les surfaces de l'administration ne peuvent être déterminées pour le projet 5, de même que la surface des vestiaires équipés pour le projet 2. Par ailleurs, nous notons que le projet 13 prévoit une surface de vestiaires équipés de 650m² au lieu des 944m² exigés. Tous les autres projets présentent des valeurs très proches des surfaces requises; on note une différence maximale inférieure à 15%.

L'objectif du concours d'idée est de développer une vision sur l'évolution urbanistique du site de la Tuillière dans le contexte d'un grand territoire paysager. Pour aller dans ce sens et au vu de ce qui précède, le jury décide à l'unanimité de n'exclure aucun projet des prix.

RAPPORTS DES SPÉCIALISTES CONSEILS

Le résultat de chaque expertise a été synthétisé dans un tableau à 5 à 7 critères et 5 gradations d'appréciation. Les tableaux figurent dans un « Cahier du jury » remis à chaque membre et suppléant. Les différents experts présentent d'abord des critères d'évaluation qu'ils ont définis dans le cadre de leur travail et illustrent leur application sur des projets concrets. Ils répondent ensuite aux éventuelles questions. A la fin de ces présentations, tous les experts et leurs accompagnants quittent les lieux.

PREMIER TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Pour cette phase et après discussion sur le mode et les critères de jugement, le jury convient de procéder à une évaluation générale permettant d'effectuer une première sélection des projets. Les deux critères principaux appliqués pour ce 1^{er} tour sont :

- Intégration au paysage du centre de football et des diverses activités prévues pour l'aménagement du site de la Tuillière; notamment les mouvements de terrains induits par le projet au vu de la topographie existante.
- Qualités urbanistiques qu'entretiennent les différents équipements entre eux ainsi que leur rapport avec le bâti environnant.

Dans son appréciation, le jury a également considéré la capacité du projet à se traduire en Masterplan, en particulier par une lecture relativement abstraite des formalisations spatiales et par une appréciation de la souplesse d'adaptabilité du projet tout en préservant la clarté du concept.

A l'issue d'une discussion entre l'ensemble des présents devant chaque projet admis au jugement, les projets suivants sont écartés à l'unanimité du jury :

- 3 PAXIL
- 4 *UNE EMPREINTE CHROMATIQUE*
- 7 *SPORT@VILLE.CH*
- 8 *TRAJECTOIRES 2020*
- 13 *FRANGE SPORTIVE, DE VILLE EN PARC*
- 15 *3 CORNERS, 1 PENALTY*
- 20 *MATCH*

DEUXIÈME TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Les critères de sélection de la deuxième phase demeurent les mêmes que ceux de la première phase augmentés de la notion de fonctionnalité. Les critères de jugement suivants sont pris en compte :

- Emplacement de la buvette et des vestiaires par rapport aux terrains de football
- Accessibilité routière, mobilité douce et réduite
- Respect du cahier des charges
- Qualité architecturale du centre de football.
- Orientation du stade et des terrains.
- Qualité spatiale du parvis à l'entrée du stade.
- Qualité spatiale de la distribution menant aux terrains de football.
- Qualité spatiale du dégagement à l'entrée du centre de football.

Le jury procède à un examen attentif de tous les projets. À l'issue de ce deuxième tour de jugement, les projets suivants sont éliminés :

- 2 *BUVETTE SUR CHAMPS*
- 5 *AD ASTRA*
- 6 *HELVETIA 100*
- 9 *SKYLINE*
- 12 *PARC SPORT*
- 14 *ESPLANADE DES SPORTS*
- 18 *ZIP EXTENDED*
- 19 *VA Y AVOIR DU SPORT*

TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement des projets et conformément à l'art. 44.1 du règlement SIA 152, le jury réexamine dans un premier temps les cinq projets retenus afin de se les remémorer pour le tour de rattrapage. Il passe ensuite en revue tous les autres projets afin de confirmer ou non son choix initial. A cette occasion, considérant qu'aucun projet n'apporte de réponse intéressante et complémentaire aux projets déjà sélectionnés, il décide à l'unanimité de ne retenir aucun projet supplémentaire au groupe destiné au classement final.

CLASSEMENT DES PROJETS

A l'issue des délibérations à table et devant les projets, le jury adopte le classement et décide de l'attribution des prix comme suit:

Rang	Prix	N° du projet	Devise	Montant*
1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	Projet 10	<i>BEND IT LIKE BECKHAM</i>	Fr. 60'000.-
2 ^e rang	2 ^e prix	Projet 16	<i>ARBORESCENCE</i>	Fr. 50'000.-
3 ^e rang	3 ^e prix	Projet 11	<i>MLT</i>	Fr. 35'000.-
4 ^e rang	4 ^e prix	Projet 17	<i>NUMÉRO 10</i>	Fr. 25'000.-
5 ^e rang	5 ^e prix	Projet 1	<i>GARRINCHA</i>	Fr. 10'000.-

* Fr. 3000.- non comptés

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DU JURY

Le jury relève la difficulté de la tâche confiée aux concurrents, non seulement de par la topographie du site mais aussi dans le traitement du rapport entre le projet et son environnement bâti. Il apprécie tout particulièrement l'engouement et la quantité de travail fourni par l'ensemble des participants. Dès lors, et à l'unanimité, le jury décide d'indemniser chaque candidat d'un montant de Fr. 3000.-

RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier aux auteurs du projet *BEND IT LIKE BECKHAM* (10) les mandats d'études et de prestations tels que définis au point 2.11 du programme du concours, soit :

1. Le lauréat recommandé par le jury recevra le mandat de réalisation du projet du centre de football, conformément à l'art. 23 du règlement SIA 142. Le choix du jury pour le concours d'idées ne donne pas droit à un mandat mais ses principes seront repris par le service d'urbanisme pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA).
2. Ce marché est subordonné à l'attribution des crédits d'études et de construction par le Conseil communal.
3. Le mandat envisagé correspond à l'ensemble des prestations ordinaires d'architecte définies à l'article 4 du règlement SIA 102 édition 2003.
4. Pour garantir un développement respectant les objectifs visés et la maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de demander au lauréat de compléter son groupe par des professionnels expérimentés.

Dans ce cadre, il souhaite que l'évolution du projet préserve les points forts et précise ou corrige les points faibles qu'il a relevés dans sa critique.

APPROBATION

Le présent rapport a été approuvé par les membres du jury en date du 1^{er} février 2011

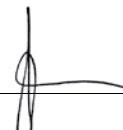
Président :

M. Olivier Français



Co-président :

M. Marc Vuilleumier

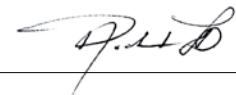


Membres non professionnels :

M. Patrice Iseli



M. Jean-Daniel Rochat




Membres professionnels :

M. Patrice Bulliard



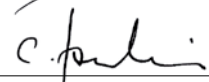
M^{me} Nicole Christe



M. Eligio Novello



M^{me} Christina Zouboulakis



M. Julien Descombes



LEVÉE DE L'ANONYMAT

N°	Devise du projet	Auteurs du projet
1	GARRINCHA	Arge LutzBuss maskarade Architekten, Zurich
2	BUVETTE SUR CHAMPS	Plagaro Cowee / Architektur, Herrliberg
3	PAXIL	Jean-Francis Godat et Erhard Keller, architectes, Lausanne
4	UNE EMPREINTE CHROMATIQUE	Jorge Muñoz architecte, New York (USA)
5	AD ASTRA	Zo2 architecture, Lausanne
6	HELVETIA 100	Galletti & Matter, Lausanne
7	SPORT@VILLE.CH	Vincent Mangeat SA, Nyon
8	TRAJECTOIRES 2020	Sarl Data Architectes, Sarl Parc Architectes, Paris (F)
9	SKYLINE	Ellenamehl Architectes, Ivry sur Seine (F)
10	BEND IT LIKE BECKHAM	Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne
11	MLT	Barcode Architects, Rotterdam (NL)
12	PARC SPORT	Gantner - Atelier, Nevried-Müllen (D)
13	FRANGE SPORTIVE, DE VILLE EN PARC	Equilbey Guillaume, architecte-urbaniste, Strasbourg (F)
14	ESPLANADE DES SPORTS	sas - specific architectural solutions, Lausanne
15	3 CORNERS 1 PENALTY	NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel / Architectes, Lausanne
16	ARBORESCENCE	Frei Rezakhanlou Architectes, Lausanne
17	NUMÉRO 10	MPH Architectes, Lausanne
18	ZIP EXTENDED	Bovet Jeker Architectes Sàrl, Fribourg
19	VA Y AVOIR DU SPORT	Architram, architecture et urbanisme SA, Renens
20	MATCH	Jonathan Montandon Architectes, Neuchâtel

PROJET PRIMÉS

1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	Projet 10	BEND IT LIKE BECKHAM	Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne
2 ^e rang	2 ^e prix	Projet 16	ARBORESCENCE	Frei Rezakhanlou Architectes, Lausanne
3 ^e rang	3 ^e prix	Projet 11	MLT	Barcode Architects, Rotterdam (NL)
4 ^e rang	4 ^e prix	Projet 17	NUMÉRO 10	MPH Architectes, Lausanne
5 ^e rang	5 ^e prix	Projet 1	GARRINCHA	Arge LutzBuss maskarade Architekten, Zurich

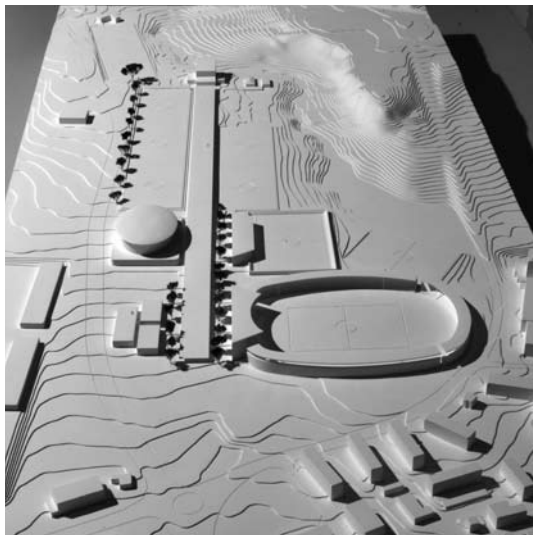
⁴ PROJETS ÉLIMINÉS AU PREMIER TOUR

PAXIL (3)

JEAN-FRANCIS GODAT ET ERHARD KELLER,
ARCHITECTES, Lausanne

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Jean-Francis Godat

CONSULTANT (S)
Syneco Lausanne, concept. énergie, MM. Fredy et Silvio Kellenberger



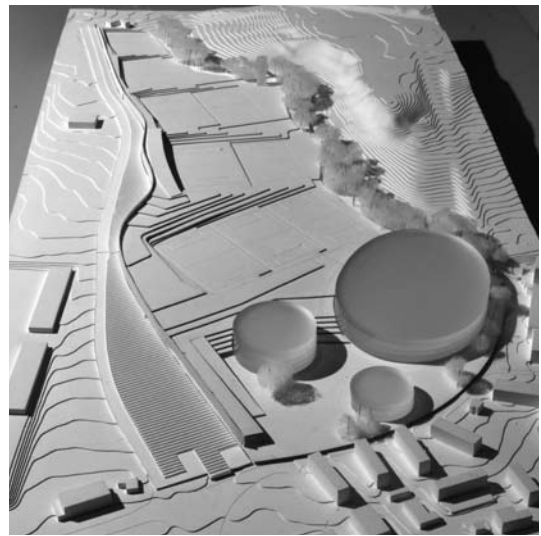
UNE EMPREINTE CHROMATIQUE (4)

JORGE MUÑOZ ARCHITECTS, New York (USA)

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Jorge Muñoz

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Marina Cisneros

CONSULTANT (S)
Génie civil, Muñoz, Angel



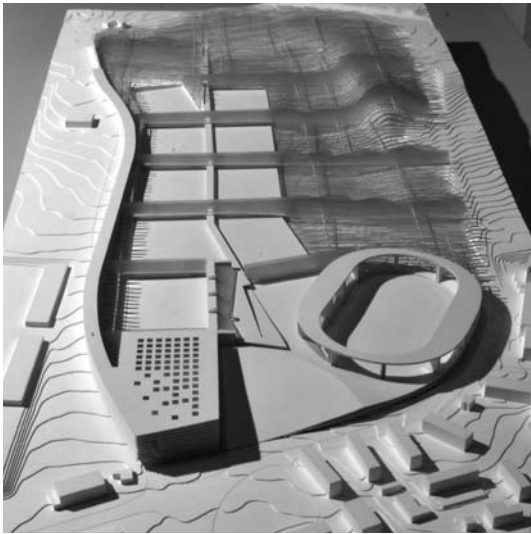
SPORT@VILLE.CH (7)

VINCENT MANGEAT SA, Nyon

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Vincent Mangeat, Pierre Wahlen

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Pedro Freitas, Louis Monnot, Eric Blondel

CONSULTANT (S)
Raderschallpartner AG, paysagistes
Daniel Cornaz, manager du sport

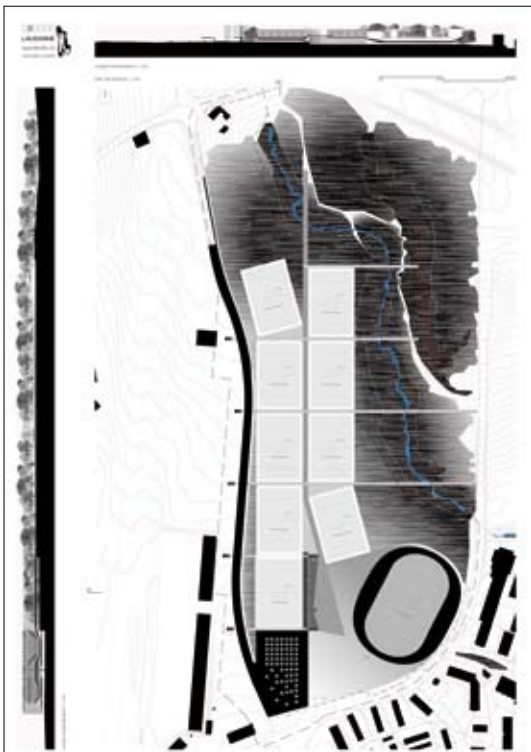
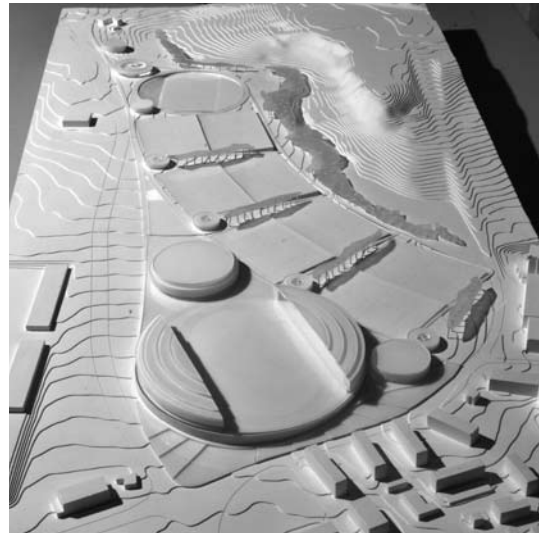


TRAJECTOIRES 2020 (8)

SÀRL DATA ARCHITECTES, Paris (F)
SÀRL PARC ARCHITECTES, Paris (F)

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Leonard Lassagne, Emeric Lambert

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Raphaël Masson, Eloise Bosredon, Edouard Guyard, Pierre Floch,
Claire Chauvois, Céline Morlon



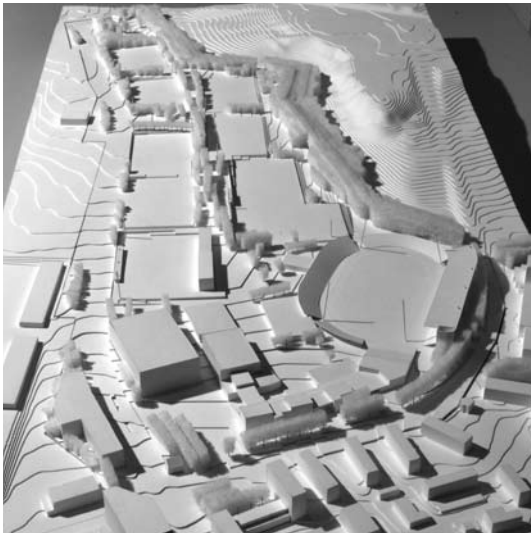
**FRANGE SPORTIVE,
DE VILLE EN PARC (13)**

**EQUILBEY GUILLAUME, ARCHITECTE-URBANISTE,
Strasbourg (F)**

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Guillaume Equilbey

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Margot Sabatier

CONSULTANT (S)
Buisson-Grosse, architectes, Yannick Grosse
Le Tixerant, paysagiste, Axel Equilbey



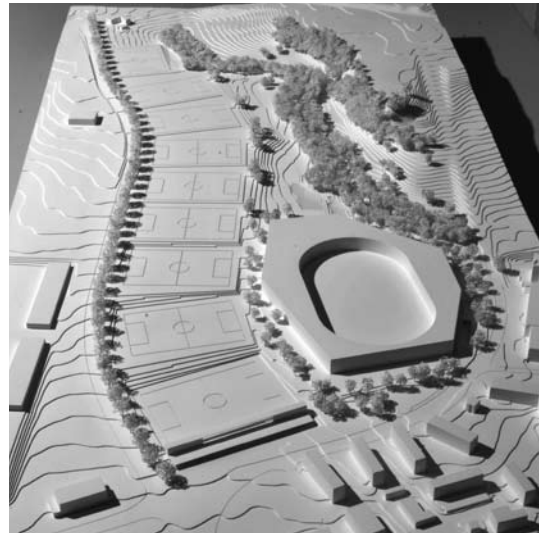
3 CORNERS, 1 PENALTY (15)

**NB.ARCH NEDIR / BOVARD / MACHEREL /
ARCHITECTES EPFL FAS, Lausanne**

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Yves Macherel

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Sarah Nedir, David Begert, Luc Bovard, Guillaume Lesage

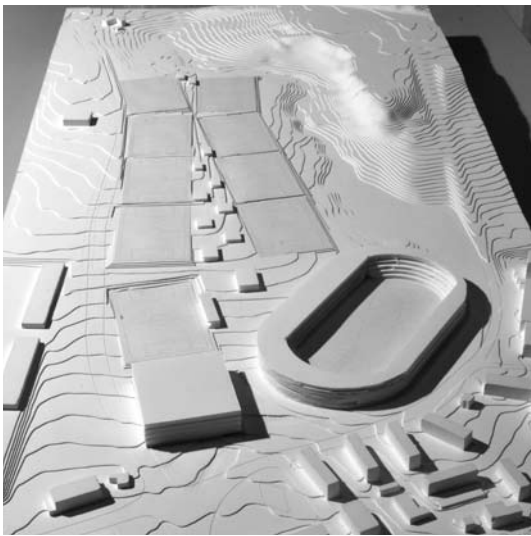
CONSULTANT (S)
Hüsler & associés architectes-paysagistes, Christof Hüsler, Antoine
Dormond, Marion Crozetère



MATCH (20)

JONATHAN MONTANDON ARCHITECTES, Neuchâtel

PROPRIÉTAIRE(S) / RESPONSABLE(S)
Jonathan Montandon



⁵ PROJETS ÉLIMINÉS
AU DEUXIÈME
TOUR

BUVETTE SUR CHAMPS (2)

PLAGARO COWEE / ARCHITEKTUR, Herrliberg

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Natalie Plagaro Cowee

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Hugo Soriano

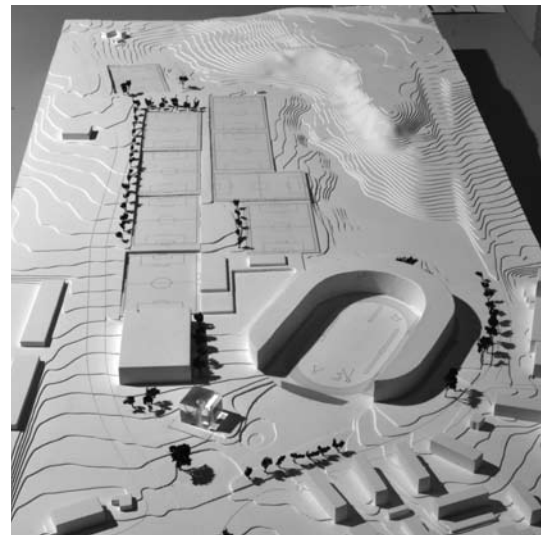


AD ASTRA (5)

ZO2 ARCHITECTURE, Lausanne

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Zo2 architecture

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Stéphanie Overbeck, Patrick Zumwald, Miya Buxton, Vladimir Petroff

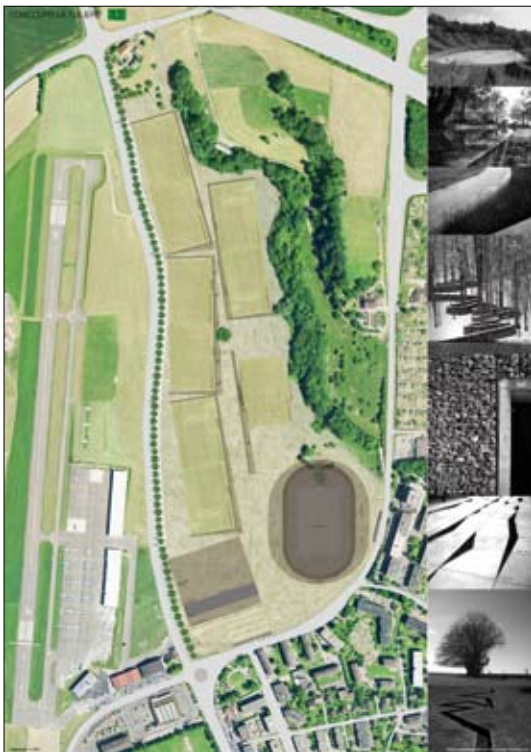
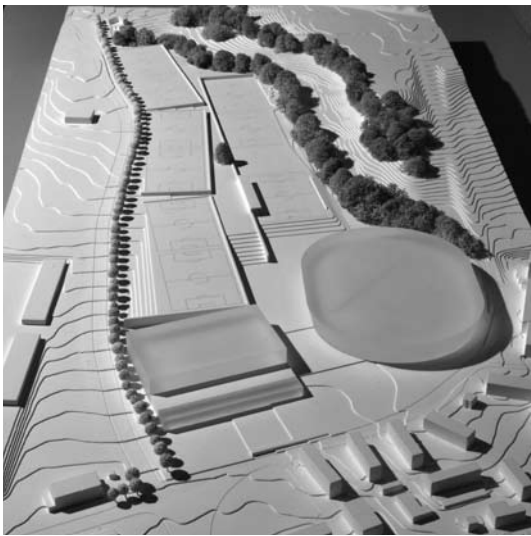


HELVETIA 100 (6)

GALLETTI & MATTER, Lausanne

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Claude Anne-Marie Matter

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Jean Dal Borgo, Raphaël Dessimoz, Mentha Mueller,
Cécile Fehlmann

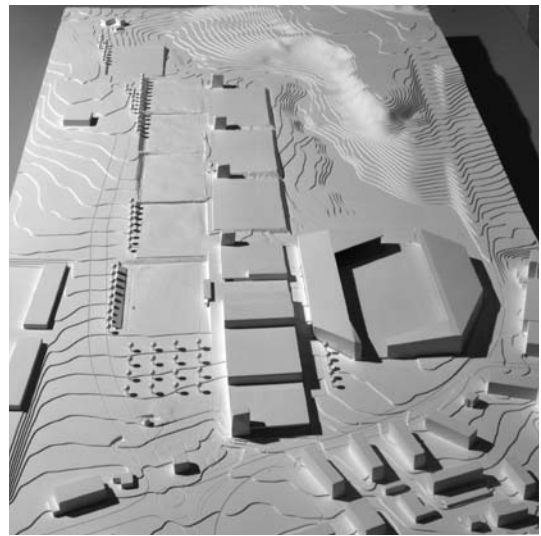


SKYLINE (9)

ELLENAMEHL ARCHITECTES, Ivry sur Seine (F)

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Hervé Ellena

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Stéphanie Mehl, Jérôme Einbinder

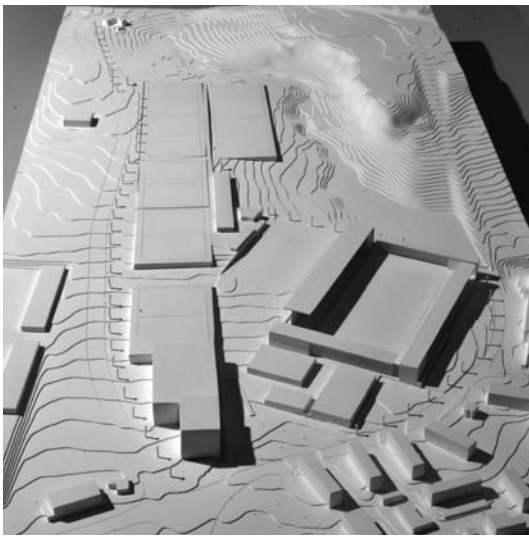


PARC SPORT (12)

GANTNER - ATELIER, Nevried-Müllen (D)

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Thomas Gantner

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Mei Ying Gantner



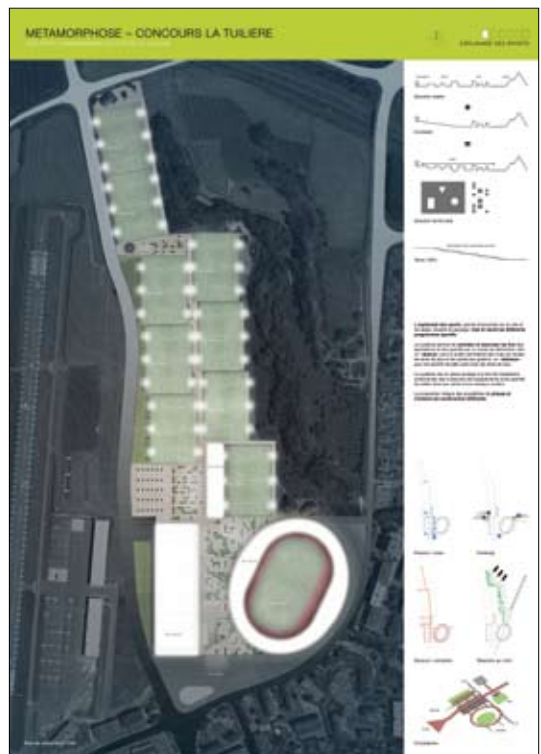
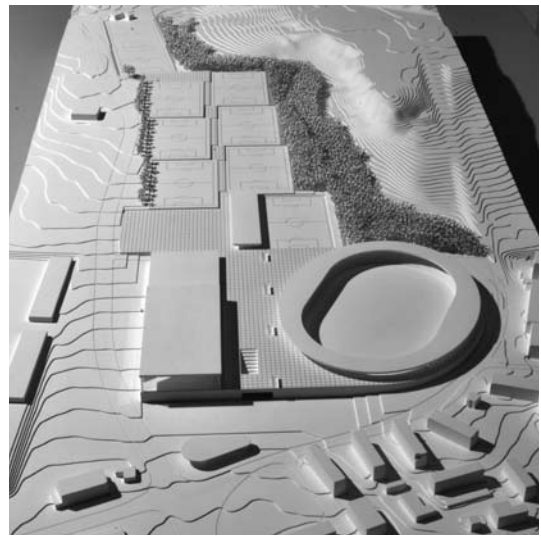
ESPLANADE DES SPORTS (14)

SAS - SPECIFIC ARCHITECTURAL SOLUTIONS, Lausanne

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Gaël Ginggen, Jean Locher, Pierre Winthrop

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Jaël Villat, Thierry Wenger, Lucia Keller, Adeline Hainoz, Jérémy Crudenaire

CONSULTANT (S)
Gex et Dorthe, ingénieurs
sas, Sandra Binder, graphiste, signalétique



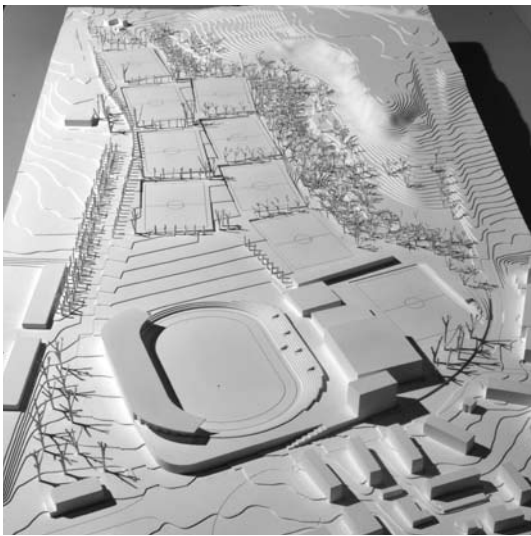
ZIP EXTENDED (18)

BOVET JEKER ARCHITECTES SÀRL, Fribourg

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Jean-Marc Bovet, André Jeker

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Frédéric Bugnard, Fanny Chariame, Cristian Querol

CONSULTANT (S)
Verzone Woods Architects, Rougemont, David Mueller,
Simon Schmid, Jérémy Parmingle, Gian-Carlo Eggmann,
Graig Verzone



VA Y AVOIR DU SPORT (19)

ARCHITRAM, ARCHITECTURE ET URBANISME SA, Renens

PROPRIÉTAIRE (S) / RESPONSABLE (S)
Dominik Buxtorf

COLLABORATEUR – TRICE (S)
Hugo Duarte, Daisy Pasco, Liem Nguyen, Julien Carrard,
Antonio Fernandes, Jean-David Chevallaz

CONSULTANT (S)
Imagerie Marek Pasche



6 PROJETS LAURÉATS

PREMIER PRIX

BEND IT LIKE BECKHAM (10)

GRAEME MANN & PATRICIA CAPUA MANN
ARCHITECTES EPFL-FAS-SIA, Lausanne

PROPRIÉTAIRE(S) / RESPONSABLE(S)
Graeme Mann, Patricia Capua Mann

COLLABORATEUR – TRICE(S)
Cyril Lemray, Pedro d'Orey, Gabriela Bratu, Lise Navallon,
Jean-Michael Taillebois, Thomas Wegener

Les auteurs du projet *BEND IT LIKE BECKHAM* proposent une nouvelle topographie, plissée et articulée, intégrant les terrains de football, ainsi que les bâtiments et les places urbaines comme des pièces minérales de ce nouveau paysage. Il prend en compte la totalité du site et assume son aménagement selon un tout cohérent.

La proposition fait partie de la famille des projets distribués autour d'une allée centrale. Il s'en distingue par la création d'une vraie colonne vertébrale qui structure le nouveau site.

Il s'inscrit dans un écrin vert, avec à l'ouest, la route de Romanel plantée offrant une nouvelle entrée de qualité à Lausanne depuis la future jonction autoroutière. A l'est, le paysage boisé du Petit-Flon se prolonge le long de la route du Châtelard.

Ces limites vertes ménagent une ouverture sur la partie minérale du projet qui assure un lien fort avec la ville: une place urbaine offre un lieu de vie d'une urbanité intense en concentrant les éléments participant à son animation quotidienne (salle multisports, commerces).

Un complexe regroupe le stade et la salle multisports, volumes bâtis émergeant d'un socle. Le stade ne s'exprime pas comme un monument emblématique, il ne s'impose pas à son voisinage mais adopte une retenue qui lui assure une bonne intégration. L'échelle de la salle multisports joue son rôle d'ancrage, sans nécessiter un signal redondant avec la tour dessinée dans le projet des Plaines-du-Loup. Cette partie du projet résout la difficulté des rapports entre des bâtiments de grande échelle (stade) et la ville.

Le complexe constitue une grande force de la proposition mais aussi une certaine limite en termes d'évolutivité dans le cadre du processus ultérieur. En outre, l'orientation du stade doit être vérifiée en fonction des vents dominants.

L'implantation des terrains de football révèle une bonne prise en compte de la topographie. Les terrasses dessinent clairement la limite entre l'artificiel et les espaces naturels. La relation avec le vallon du Petit-Flon est peut-être contraignante, elle devrait être retravaillée. On regrette l'absence de cheminements piétons le long du Petit-Flon.

Le bâtiment de la buvette et des vestiaires offre le centre de gravité attendu par les clubs. Il s'implante le long de la promenade, élargie à cet endroit, pour former un espace d'articulation avec le terrain principal. L'organisation du bâtiment démontre une bonne compréhension du

fonctionnement d'un tel équipement, il intègre intelligemment toutes les fonctions « de la loge du concierge à la buvette ». Le centre de football est réalisable de manière indépendante des autres équipements sportifs. Les surfaces de certains locaux sont légèrement en dessous de ce qui était demandé dans le programme.

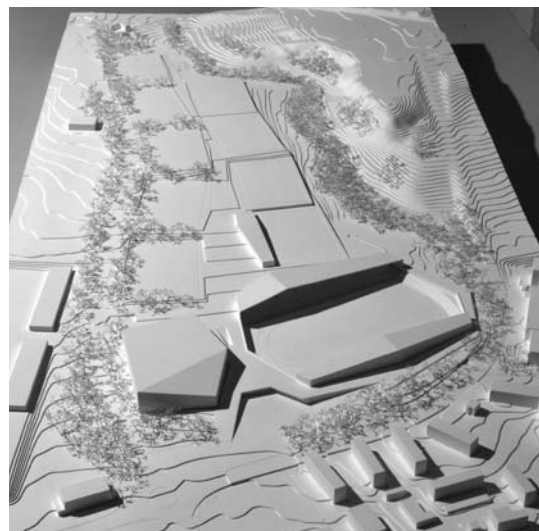
La position des accès des véhicules est judicieusement répartie sur le site et séparée selon les fonctions P+R et les autres activités.

Le manque d'espace autour du stade peut entraîner des difficultés logistiques pour desservir le terrain avec des poids lourds lors de concerts ou autres manifestations d'envergure. Les surfaces risquent également d'être exigües pour répondre à d'importants flux piétons.

Les rampes peuvent générer des conflits entre vélos et piétons.

LE JURY RECOMMANDE LA PRISE EN COMPTE DES REMARQUES SUIVANTES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET :

- Dans le cadre du concours d'idées, les lauréats ont fait une proposition de grande qualité avec un degré de recherche très abouti. La planification à venir (PPA et concours) doit assurer la mise en place d'un processus assurant un projet en continuité et cohérence avec la proposition retenue pour la partie sud. Le lauréat devra être intégré à ce processus, selon des formes à définir. Le jury se propose de se mettre à disposition du Maître de l'ouvrage afin d'en affiner les modalités.
- L'orientation du stade doit être vérifiée et le cas échéant être adaptée aux vents dominants.
- Des cheminements piétons sont à prévoir dans l'espace naturel du Petit-Flon.
- Une solution gérant les conflits potentiels entre vélos et piétons doit être trouvée, de même que la gestion générale des flux piétonniers (sécurité).
- Il s'agit de s'assurer dans le développement du PPA, que la construction en étapes (salle multisports et stade) soit possible tout en conservant les qualités intrinsèques de la proposition, notamment en gérant le fonctionnement du P+R.
- L'accessibilité poids-lourds lors des « manifestations – concerts » doit être prise en compte.

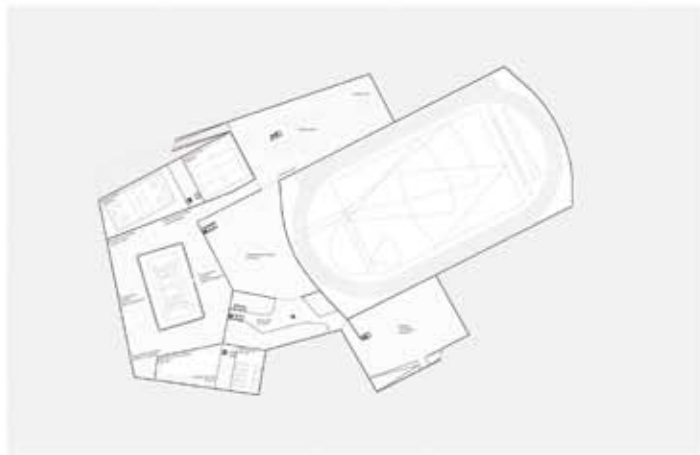
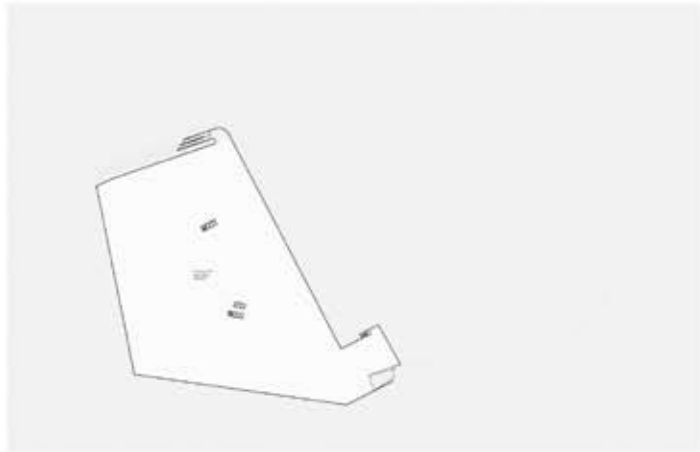


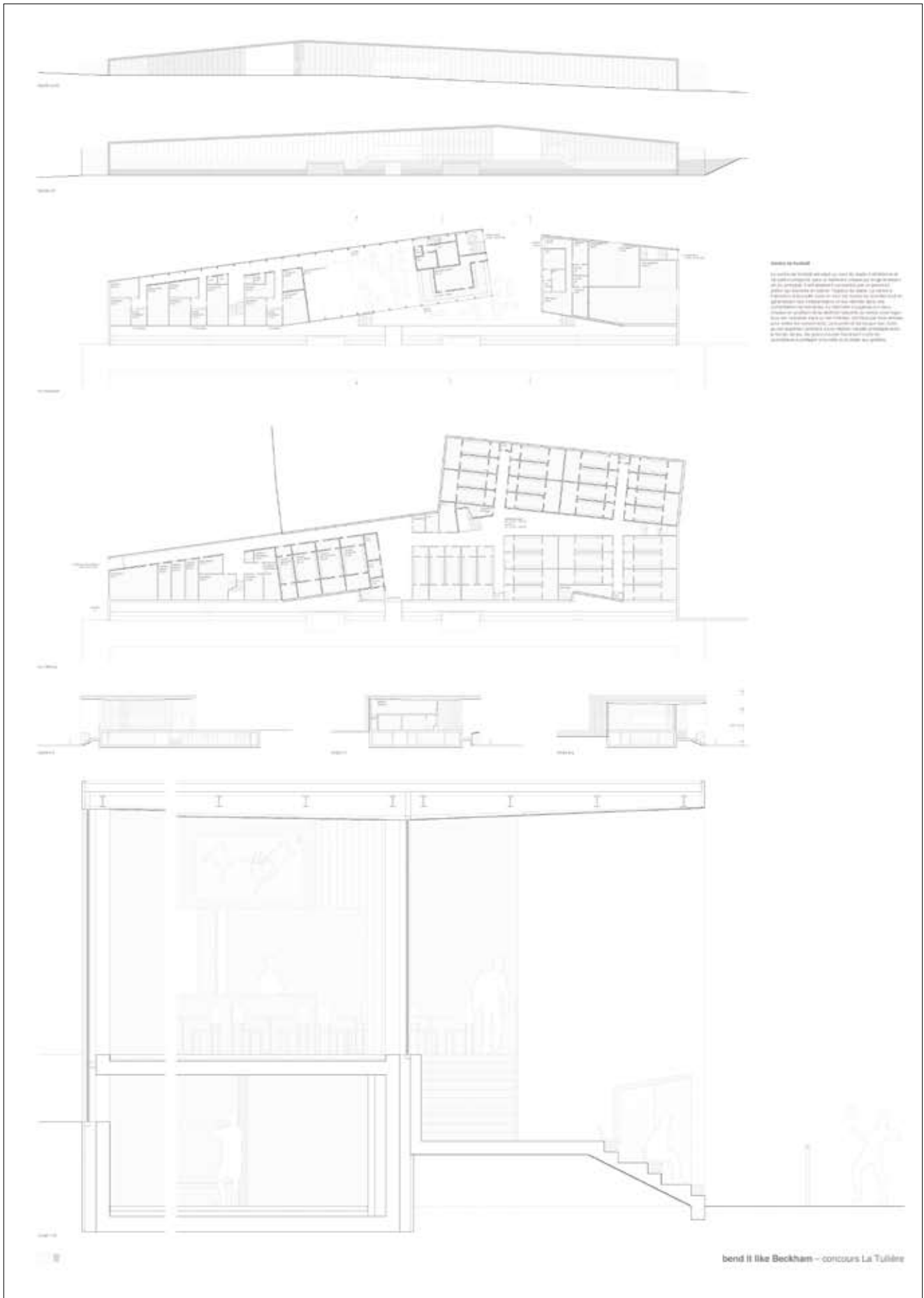


Le plan des sports
Le plan des sports est un plan d'ensemble qui définit la disposition des différents équipements sportifs sur le terrain. Il inclut le stade principal, plusieurs terrains de football, de basket-ball et de tennis, ainsi que des zones de jeux pour enfants et des espaces verts. Le plan est conçu pour optimiser l'utilisation de l'espace et assurer une bonne accessibilité à tous les équipements.



bend it like Beckham - concours La Tulière





DEUXIÈME PRIX

ARBORESCENCE (16)

FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES EPFL-SIA-FAS,
Lausanne, Genève

PROPRIÉTAIRE(S) / RESPONSABLE(S)
Eric Frei, Kaveh Rezakhanlou

COLLABORATEUR – TRICE(S)
Géraldine Durieux, Catia DaSilva Ferreira

CONSULTANT(S)
Paysagestion SA, architectes-paysagistes, Lausanne

Les auteurs du projet *ARBORESCENCE* font preuve d'une analyse soignée et d'une approche subtile. Le jury est séduit par la proposition qui témoigne d'une grande reconnaissance des qualités de l'endroit et d'une grande volonté de garder l'esprit du site.

Le projet propose un cheminement qui fonctionne comme colonne vertébrale de la mobilité douce, traversant le site dans toute sa longueur jusqu'à la ferme et son verger qui sont conservés.

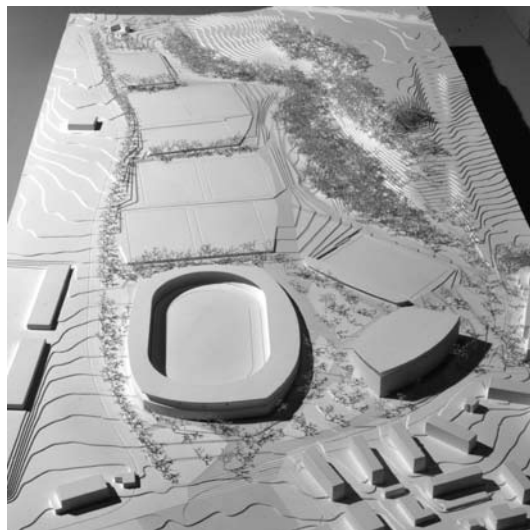
Côté Est le cheminement met en scène la lisère du Petit-Flon – la partie naturelle et sauvage de l'endroit – et se relie avec d'autres cheminements en créant un nouveau réseau piétonnier. La transition du cheminement vers la vallée est faite d'une manière douce, sans mur de soutènement, en gardant un caractère très naturel.

Sur le côté ouest du cheminement trois plateaux se succèdent par étages accueillant les terrains de football. À chaque rupture de pente, correspondant à la structure d'accès historique du site, une hauteur d'étage permet de loger les vestiaires dans un mur de soutènement. Même si la proposition des trois terrasses semble intéressante, le jury s'est interrogé sur leur taille. Les murs de soutènement ont une apparence massive vers le cheminement. De par la différence de hauteur il en résulte un manque de relation entre le cheminement et les terrains de football.

Au Sud, sur le quatrième plateau à proximité du carrefour de la Blécherette, s'implante la buvette avec le grand terrain de football, le stade d'athlétisme et la salle multisports. Le choix d'unir les grandes infrastructures dans deux bâtiments ainsi que le fait de partiellement enterrer le stade donne une bonne répartition de masse et une bonne proportion des volumes bâtis en rapport avec le tissu existant. L'implantation du stade en face du carrefour propose un nouvel accent urbain adéquat et crée un espace public très bien contrôlé et géré. Les visiteurs et les sportifs sont menés d'une manière naturelle et évidente depuis le carrefour sur une deuxième place d'accueil triangulaire formée par les trois nouveaux bâtiments.

Malheureusement les valeurs paysagères et urbaines du projet contrastent avec les contraintes techniques et

fonctionnelles. La proposition de décentraliser les différents vestiaires (avec les places de parc correspondantes) en dehors de la buvette ne suit pas l'objectif du programme du concours de créer un nouveau centre de football avec une infrastructure commune, afin de faciliter la gestion, l'orientation et l'entretien ainsi que de renforcer l'esprit commun des différents clubs.



DEFINITION DU TERRITOIRE

Le territoire est défini par son contexte géographique et urbanistique, par son histoire, par son environnement naturel et par son rôle dans le développement de la commune. Le projet s'inscrit dans une vision globale du territoire, en tenant compte de son histoire, de son rôle et de son avenir. Le projet s'inscrit dans une vision globale du territoire, en tenant compte de son histoire, de son rôle et de son avenir.

PROJET DE PROGRAMME

Le projet de programme est défini par son contexte géographique et urbanistique, par son histoire, par son environnement naturel et par son rôle dans le développement de la commune. Le projet s'inscrit dans une vision globale du territoire, en tenant compte de son histoire, de son rôle et de son avenir.

PROJET D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement est défini par son contexte géographique et urbanistique, par son histoire, par son environnement naturel et par son rôle dans le développement de la commune. Le projet s'inscrit dans une vision globale du territoire, en tenant compte de son histoire, de son rôle et de son avenir.

DEFINITION DES ESPACES

Les espaces sont définis par leur fonction, leur rôle et leur importance dans le territoire. Le projet s'inscrit dans une vision globale du territoire, en tenant compte de son histoire, de son rôle et de son avenir.

DES ESPACES DE PROXIMITE

Les espaces de proximité sont définis par leur fonction, leur rôle et leur importance dans le territoire. Le projet s'inscrit dans une vision globale du territoire, en tenant compte de son histoire, de son rôle et de son avenir.

DES ESPACES DE PROXIMITE

Les espaces de proximité sont définis par leur fonction, leur rôle et leur importance dans le territoire. Le projet s'inscrit dans une vision globale du territoire, en tenant compte de son histoire, de son rôle et de son avenir.

ANALYSE TERRITORIALE



MOULIN DÉCOUVRE



CORRIDORS VERTS ET AXES DE CIRCULATION



CONCOURS LA TUILIÈRE | LAUSANNE | ARBORESCENCE

SCHEMAS EXPLICATIFS

VILLAGE DU TERRAIN EXISTANT



VILLAGE DU TERRAIN NEUF



DISPOSITION DU PROGRAMME



ETAPES DE CONSTRUCTION



CIRCULATIONS VERTICALES ET ACCESSIBILITE



MOULIN NOUVEAU ET ACCESSIBILITE



GESTION DES EAUX PLUVIALES



ARBORESCENCE





IMAGES DE SYNTHÈSE



Vue vers la ville



Vue vers le plateau du Jorat

RÉFÉRENCES



Stade de Gijón
García Quirós Arquitectos - Gijón (Espagne)



Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)



Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)



Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)



Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)



Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)



Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)

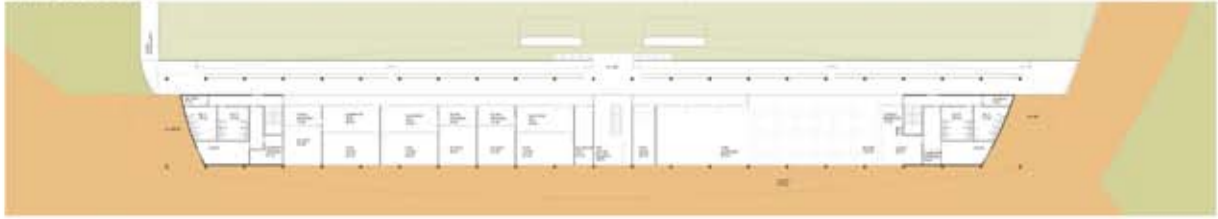


Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)



Stade de Poznań
García Quirós Arquitectos - Poznań (Pologne)

CENTRE DE FOOTBALL



PLAN 0 NIVEAU PLACE 1:500



PLAN 1 NIVEAU TERRAIN PRINCIPAL 1:500



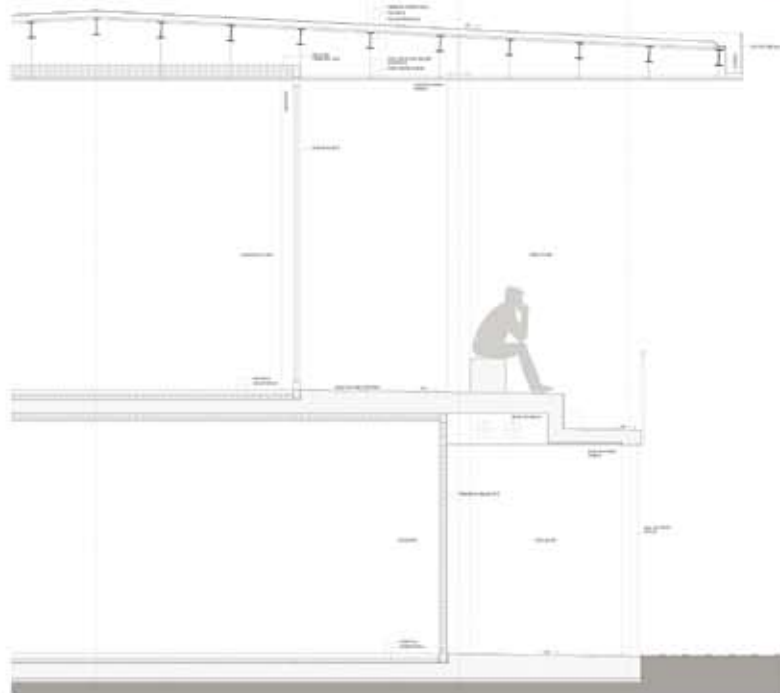
ELEVATION SUR LA PLACE 1:500



ELEVATION SUR LE TERRAIN PRINCIPAL 1:500

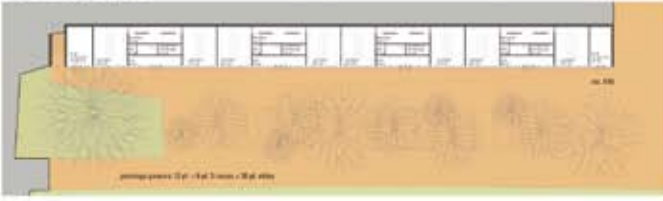


COUPE TRANSVERSALE 1:500



DÉTAILS STRUCTURE ET MATÉRIAU 1:50

VESTIAIRES EQUIPES



VESTIAIRES EQUIPES PLAN 100



COUPE TRANSVERSAL VESTIAIRES EQUIPES 100



VESTIAIRES EQUIPES PLAN 100



ELEVATION SUR VESTIAIRES 100



VESTIAIRES EQUIPES PLAN 100

DE CONTEXTE DE RÉFÉRENCE
 Le contexte de l'édifice se compose de deux éléments de base qui constituent le cadre général de la conception : le terrain et le bâtiment existant. Le terrain est un terrain plat, d'une superficie de 10 000 m², qui est bordé par un terrain plat d'une superficie de 10 000 m². Le bâtiment existant est un bâtiment rectangulaire, d'une superficie de 10 000 m², qui est bordé par un terrain plat d'une superficie de 10 000 m². Le terrain est un terrain plat, d'une superficie de 10 000 m², qui est bordé par un terrain plat d'une superficie de 10 000 m². Le bâtiment existant est un bâtiment rectangulaire, d'une superficie de 10 000 m², qui est bordé par un terrain plat d'une superficie de 10 000 m².



DÉTAIL DES TUILES ROOFING DES VESTIAIRES EQUIPES 100

SERVICE PARCS ET PROMENADES



BÂTIMENT A
 10 000 m²
 10 000 m²
 10 000 m²
 10 000 m²
 10 000 m²
 10 000 m²

COUR EXTÉRIEUR
 10 000 m²

BÂTIMENT B
 10 000 m²
 10 000 m²
 10 000 m²

ORGANISATION SCHEMATIQUE 100

TROISIÈME PRIX

MLT (11)

BARCODE ARCHITECTS, Rotterdam (NL)

PROPRIÉTAIRE(S) / RESPONSABLE(S)
Dirk Peters

COLLABORATEUR – TRICE(S)
Caro van de Venne, Clément Perisse, Josha Boyd, Jos Reinders,
Hendrik Bloem, Christian Harmse

CONSULTANT(S)
Transsolar (écologie) Raphaël Lafargue
Areal (paysage) Fredrike Huth
ABT (structure) Jeroen ter Haar

Les auteurs du projet *MLT* proposent une trame orthogonale régulière dans laquelle se positionnent chacune des parties du programme. Le dispositif se termine par une place au Sud à proximité du tissu urbain adjacent.

Les différentes parties du programme sont clairement définies et séparées les unes des autres. La juxtaposition des éléments permet une compacité des diverses fonctions présentes sur le site. Dans la partie Nord, la ferme du Solitaire est ainsi avantageusement mise en valeur, et ses alentours agrémentés d'espaces de détente.

Le corollaire de la compacité est peut-être un manque de hiérarchisation des espaces, rendant difficile leur lecture décrits dans le texte explicatif comme majeurs, tels le « boulevard » ou la « promenade », qui ne se distinguent que peu des autres parcours proposés. De plus, il en résulte un empiètement malheureux des terrains de football sur la limite de l'aire forestière en deux endroits.

La place, par son positionnement en bout de dispositif, souffre d'un manque de définition et ne crée que peu de relation avec l'environnement existant. Si elle est en lien avec le stade et le programme shopping-hôtel proposé, on déplore que la salle multisports et la salle d'escalade ne s'y greffent pas : en effet, elles se trouvent reléguées à l'arrière du dispositif et manquent, de ce fait, de visibilité.

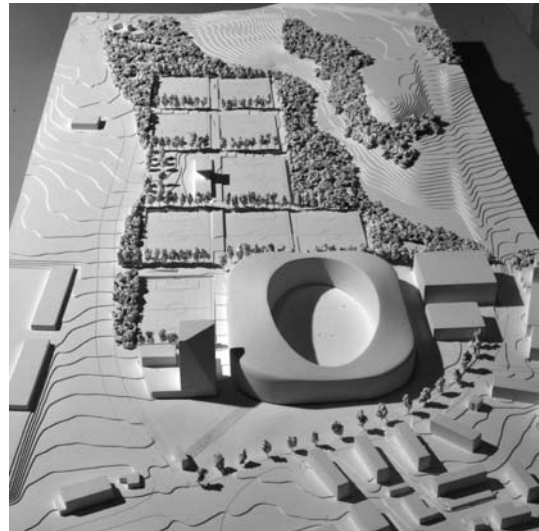
D'une manière générale, le projet, par son maillage uniforme, ne crée pas d'espace à vivre attrayant. De la juxtaposition des différents éléments du programme résulte une monotonie que la plantation d'arbres ne parvient pas à enrayer.

Enfin, si le fait d'ajouter des plantations est apprécié, l'arborisation proposée ne semble pas faire l'objet d'un concept précis mais se déploie de manière uniforme sur l'ensemble du site.

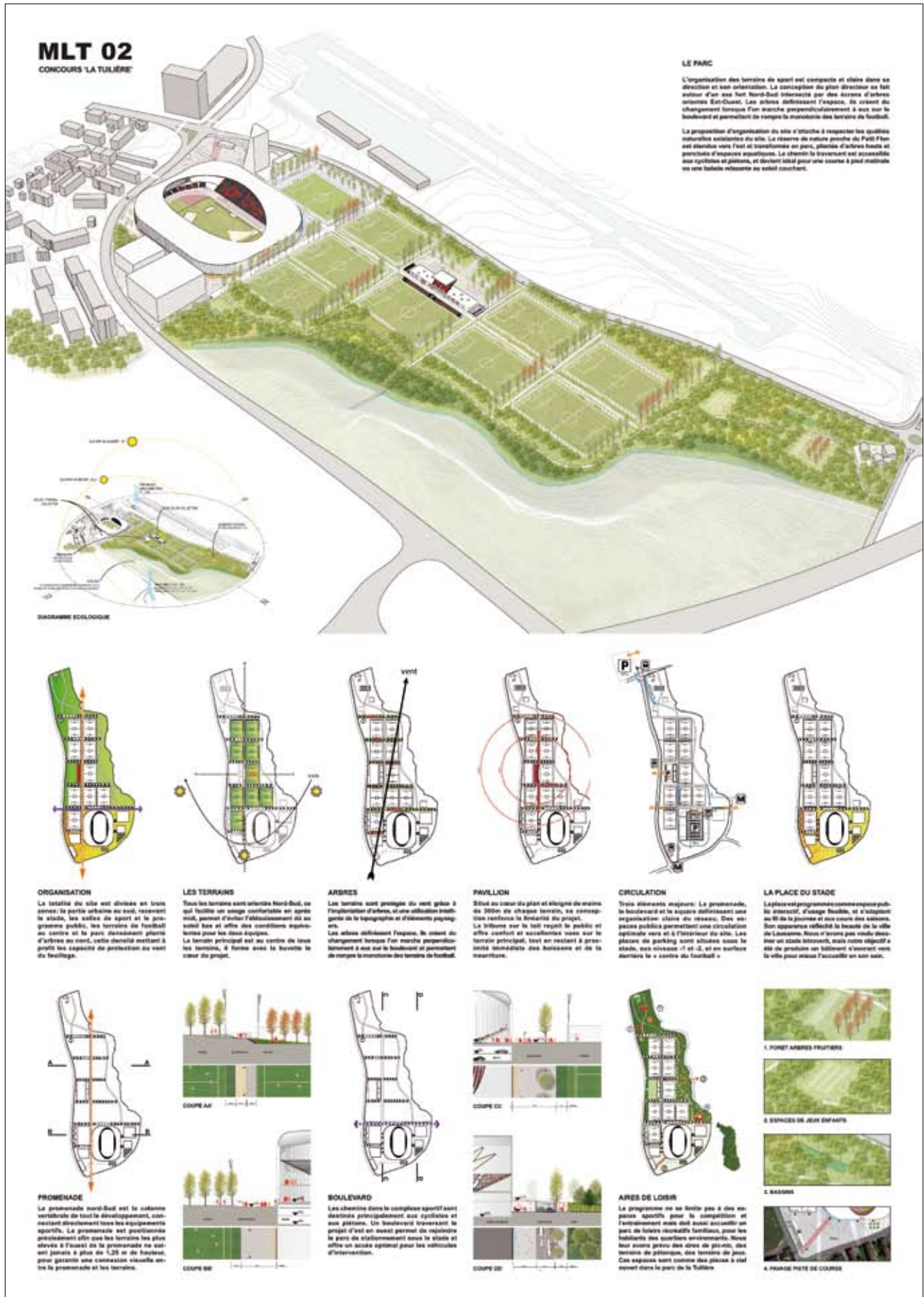
Le centre de football se développe autour du bâtiment des vestiaires et de la buvette. Celui-ci est favorablement situé de manière à être facilement accessible depuis chaque terrain de football. Le centre se trouve ainsi indépendant du reste du développement du site et du reste du programme, favorisant ainsi la cohésion des différents clubs représentés.

Toutefois, si cet emplacement est apprécié des utilisateurs, il risque néanmoins de l'éloigner de la ville.

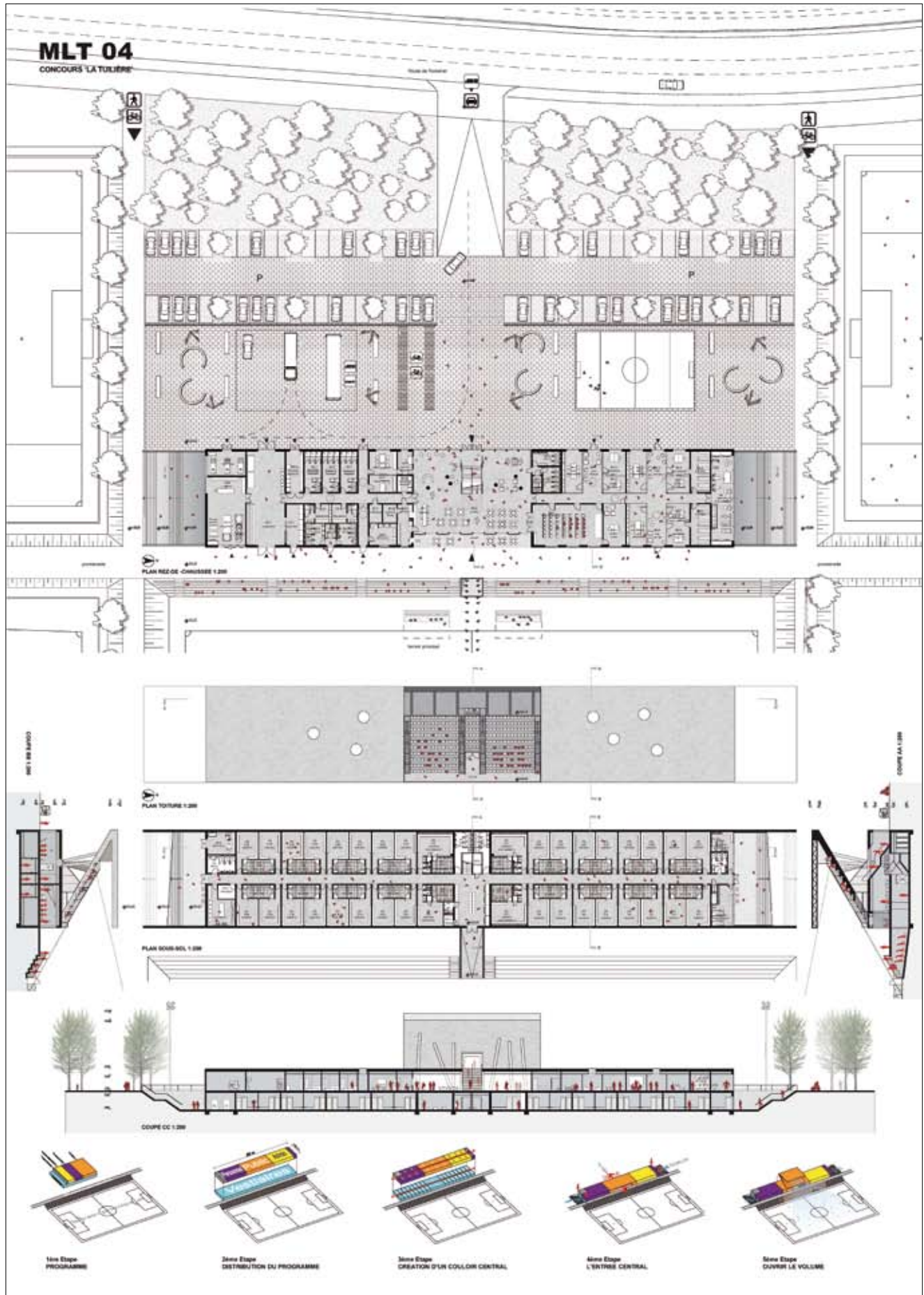
Le regroupement de toutes les fonctions liées au centre de football est un garant de son bon fonctionnement. Cependant le fait que la tribune soit séparée du terrain par la promenade pose la question du croisement des flux lors de manifestations.











MLT 05

CONCOURS 'LA TUILLIÈRE'

CENTRE DE FOOTBALL

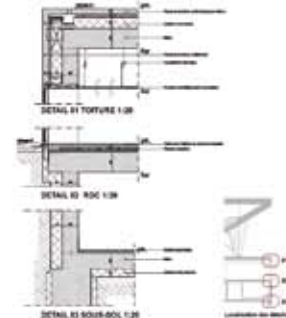
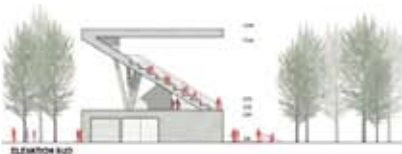
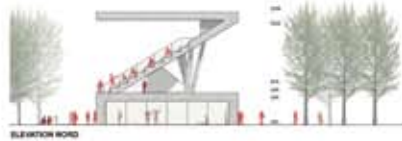
Le complexe sportif des Tuilleries est l'hôte de trois clubs et se veut l'expression d'un lieu de rencontre familial réunissant les prochaines générations de joueurs et qui requiert que les équipes puissent espérer leur future et leur identité. Notre proposition permet à chaque club de s'y identifier et de se l'approprier. C'est un bâtiment fier de montrer son dévouement au football. Compact et clair dans son organisation, il respecte un budget de construction serré.

En positionnant la tribune au non-sudest, nous avons créé un élément identitaire fort, permettant en même temps une relation fluide et directe avec la buvette en dessous. Les sièges de la tribune soulèvent les couleurs des clubs et l'édifice est protégé des intempéries par une canopie. La sous-face de la canopie est réfléchissante, afin de pouvoir renvoyer un éclairage aux couleurs de l'équipe qui joue.

BUVETTE

La buvette est le cœur du complexe, l'endroit où se mêlent spectateurs et joueurs. Placée au centre et face au terrain principal, elle se prête parfaitement à une utilisation flexible lors des tournées d'été. Les panneaux vitrés soulèvent par ailleurs à la buvette d'ouvrir totalement sur l'extérieur, afin que le public puisse apprécier une grande terrasse sur la promenade, avec vue sur les terrasses. En face de la maison des clubs, les aménagements vers le terrain principal forment un podium mis en valeur par la canopie de la tribune.

Le parti structurel choisi offre une grande flexibilité interne du re-déchaussé et une ouverture maximale pour que la buvette soit optimisée en été. La buvette est un espace facilement reconfigurable en fonction des événements qu'elle accueille.





MLT 06
CONCOURS LA TULIÈRE

CIRCULATION & PROGRAMME

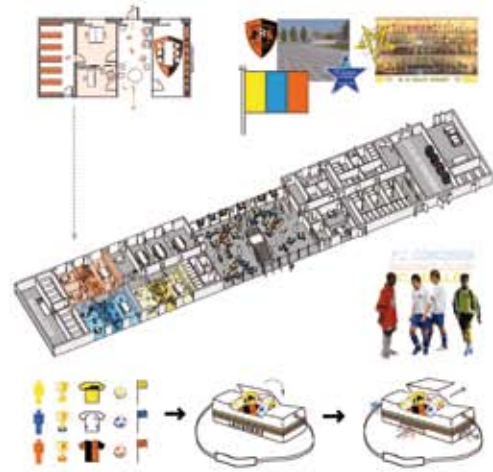
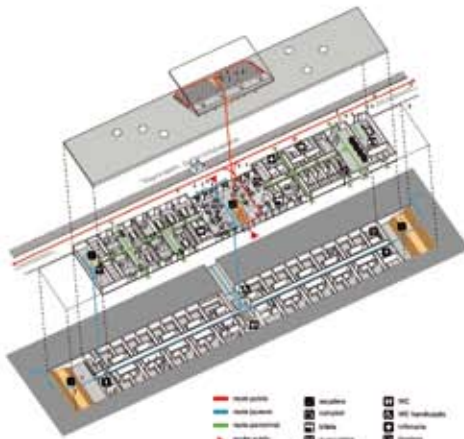
La halle, au position central, reçoit les visiteurs à niveau, permettant une circulation en continu entre la promenade centrale et l'extérieur, au service d'une ambiance festive propre au sport.

Les espaces de service pour l'administration des clubs et la cuisine sont respectivement localisés au nord et au sud de la halle. Ils ont une entrée directe depuis l'extérieur, ce qui permet d'y accéder en dehors des heures d'ouverture de la halle.

Les vestiaires sont par conséquent sous le niveau du sol. La fluidité de l'accès est assurée par de larges aménagements de chaque côté du bâtiment. En positionnant les vestiaires au niveau -1 nous avons créé un accès direct au terrain principal, offrant aux équipes une entrée indépendante via un tunnel sous la promenade.

IDENTITÉ

Le programme demande de créer un seul bâtiment pour trois différents équipes, ce qui demande des us mixés. Comment concevoir un bâtiment compact, flexible et qui pourrait accueillir l'équipe et les amateurs de trois clubs ? Trois équipes proposent d'explorer en premier lieu le thème sportive et du football. Ensuite, chaque club dispose de son propre lieu avec le bureau de l'entraîneur, le local du comité et le restaurant du club. Nous avons ajouté à côté des espaces supplémentaires pour chaque club, accessibles depuis l'extérieur qui démontrent les espaces d'accueil, les tribunes, où les clubs peuvent exhiber leurs trophées et les produits à leur effigie.



QUATRIÈME PRIX

NUMÉRO 10 (17)

MPH ARCHITECTES, Lausanne

PROPRIÉTAIRE(S) / RESPONSABLE(S)

Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Olaf Hunger

COLLABORATEUR – TRICE(S)

Alexandre Wagnières, Julia Ruisinge, Céline Gantner, Mehdi Rouissi, Dane Tritz, Dubraska Diaz

CONSULTANT(S)

Roland Ribl, ing. transport

Didier Challand

Les auteurs du projet *NUMERO 10* proposent un parti clair et cohérent en jouant avec la plus grande longueur du site, par une implantation unidirectionnelle de tous les éléments programmatiques.

Dans le respect des données du cahier des charges, la proposition étire le programme le long d'une promenade traversant l'ensemble du site. Du grand parvis sud permettant l'accroche au quartier des Plaines-du-Loup jusqu'à la ferme du Solitaire, laissée dans un beau dégagement, la promenade se développe entre les terrains de sports. En tirant parti intelligemment de la topographie de la colline, celle-ci propose une série de places ouvertes sur le paysage de la vallée du Petit-Flon alors que l'articulation en coupe des terrains cherche un équilibre des mouvements de terre.

Le traitement arborisé de la route de Romanel est intéressant bien que peu défini, de même que l'idée de connecter cette végétation au cordon du Petit-Flon, créant ainsi une ceinture végétale qui définit l'ensemble du périmètre comme un Parc des Sports. Cette idée reste toutefois difficile à appréhender en raison de l'absence totale d'arborisation à l'intérieur du site que le travail sur la couleur ne saurait compenser.

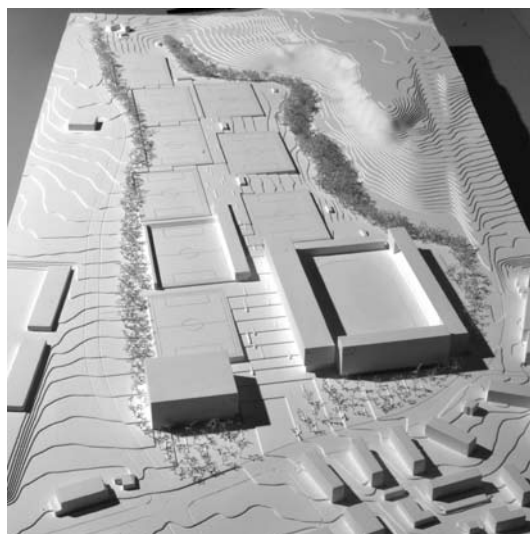
L'implantation et la géométrie orthogonale du stade crée des rapports de vis-à-vis difficiles avec les bâtiments situés le long de la route du Chatelard et pénalise le projet. A l'Ouest, la position très avancée du premier terrain de sport est jugée peu convaincante.

Le centre de football se développe le long de la promenade centrale qui lui assure de larges dégagements et une bonne circulation. Buvette et vestiaires sont regroupés au sein d'un même bâtiment, répondant au souhait des associations. Celui-ci, bien que situé dans une position centrale, reste néanmoins dans l'ombre de l'aile ouest du stade et posera certainement des problèmes de fonctionnement des activités sportives dans la phase ultérieure de réalisation du stade.

Les terrains bien disposés dans la pente offrent de larges gradins garantis d'un accueil confortable du public et d'un jeu avec la topographie qui contrebalance l'apparente rigidité de la proposition.

L'espace public est pourvu de nombreux éléments de mobilier. Le programme est complété par l'implantation de

petits équipements appropriables au gré des différentes manifestations en relation avec les différentes places ponctuant la promenade.



CONCOURS LA TUILLIÈRE

NUMERO 10 ■



PROJET
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1000 m², destiné à accueillir des ateliers de formation et des réunions. Le bâtiment sera construit en bois et sera doté d'un toit végétalisé. Le projet est situé dans un quartier résidentiel et sera desservi par les transports en commun.



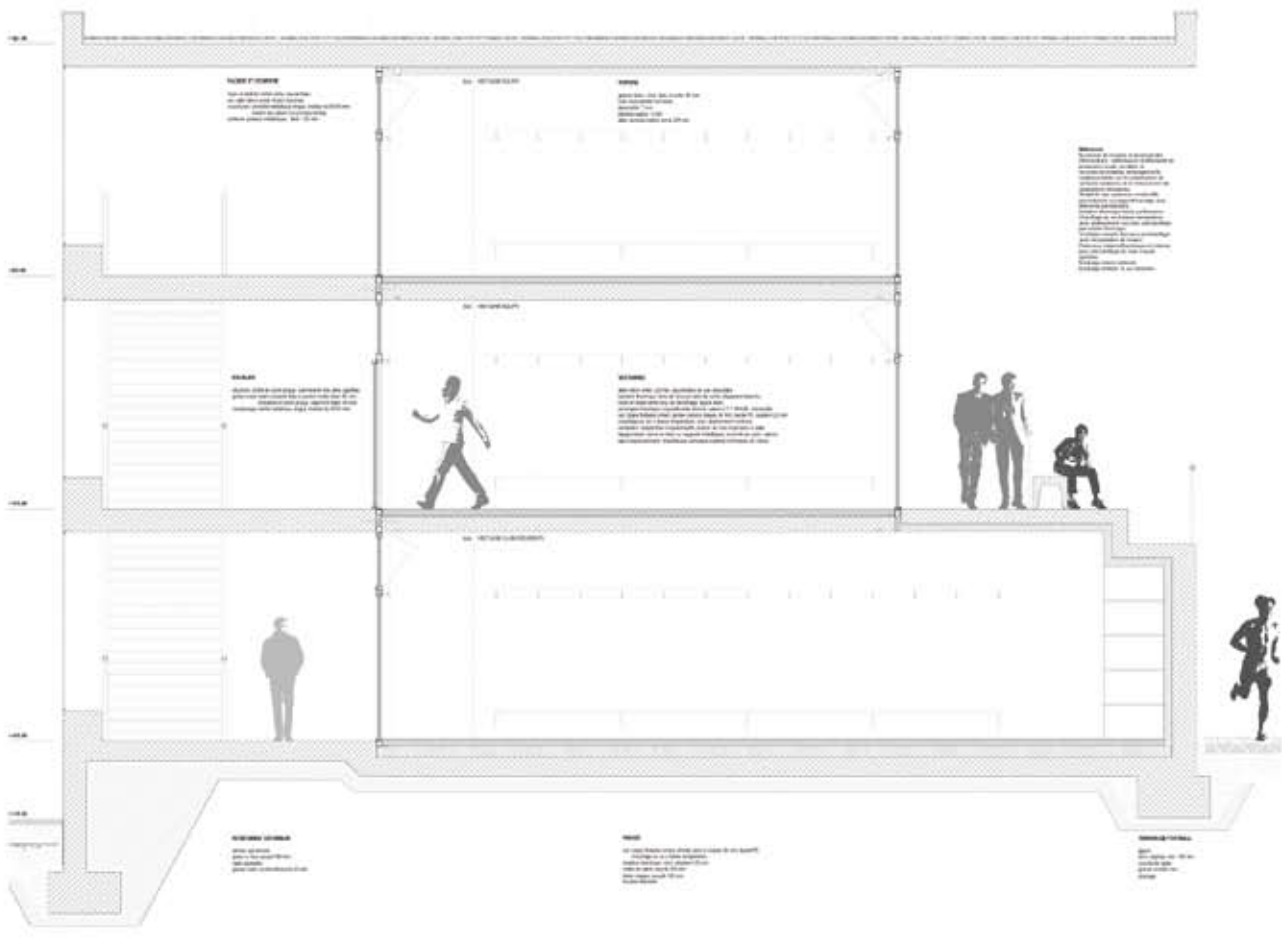
PROJET
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1000 m², destiné à accueillir des ateliers de formation et des réunions. Le bâtiment sera construit en bois et sera doté d'un toit végétalisé. Le projet est situé dans un quartier résidentiel et sera desservi par les transports en commun.

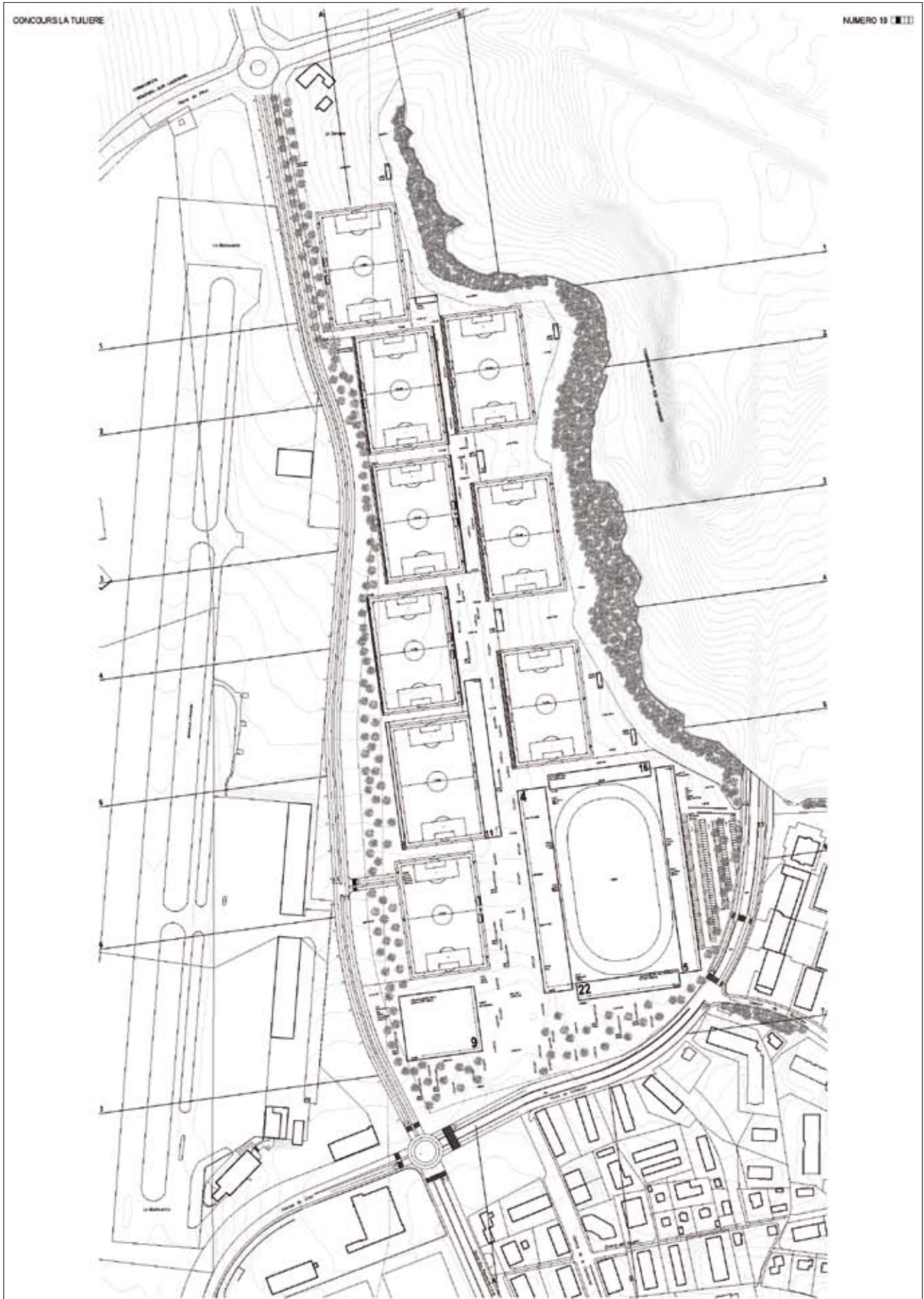


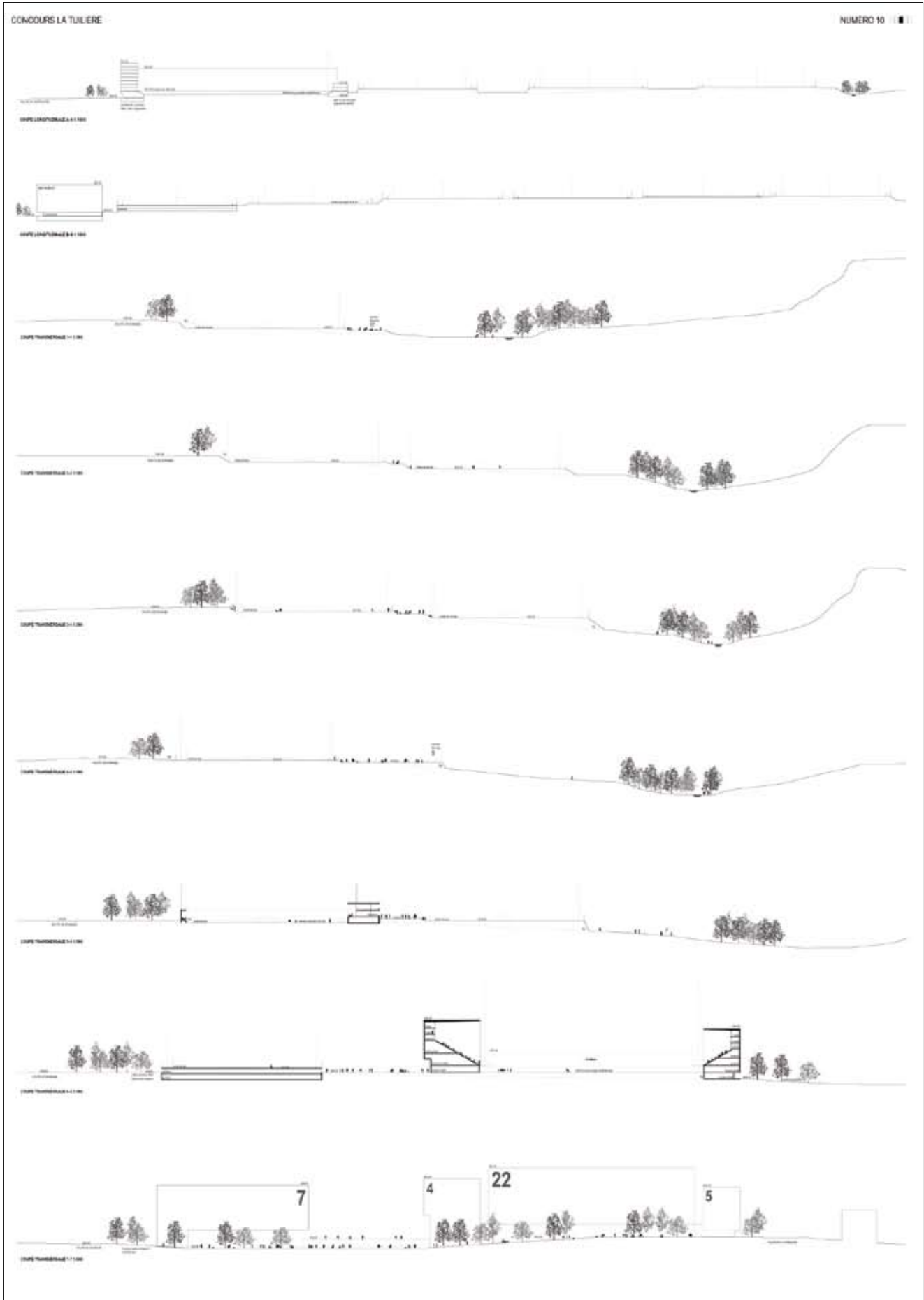
PROJET
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1000 m², destiné à accueillir des ateliers de formation et des réunions. Le bâtiment sera construit en bois et sera doté d'un toit végétalisé. Le projet est situé dans un quartier résidentiel et sera desservi par les transports en commun.



PROJET
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1000 m², destiné à accueillir des ateliers de formation et des réunions. Le bâtiment sera construit en bois et sera doté d'un toit végétalisé. Le projet est situé dans un quartier résidentiel et sera desservi par les transports en commun.







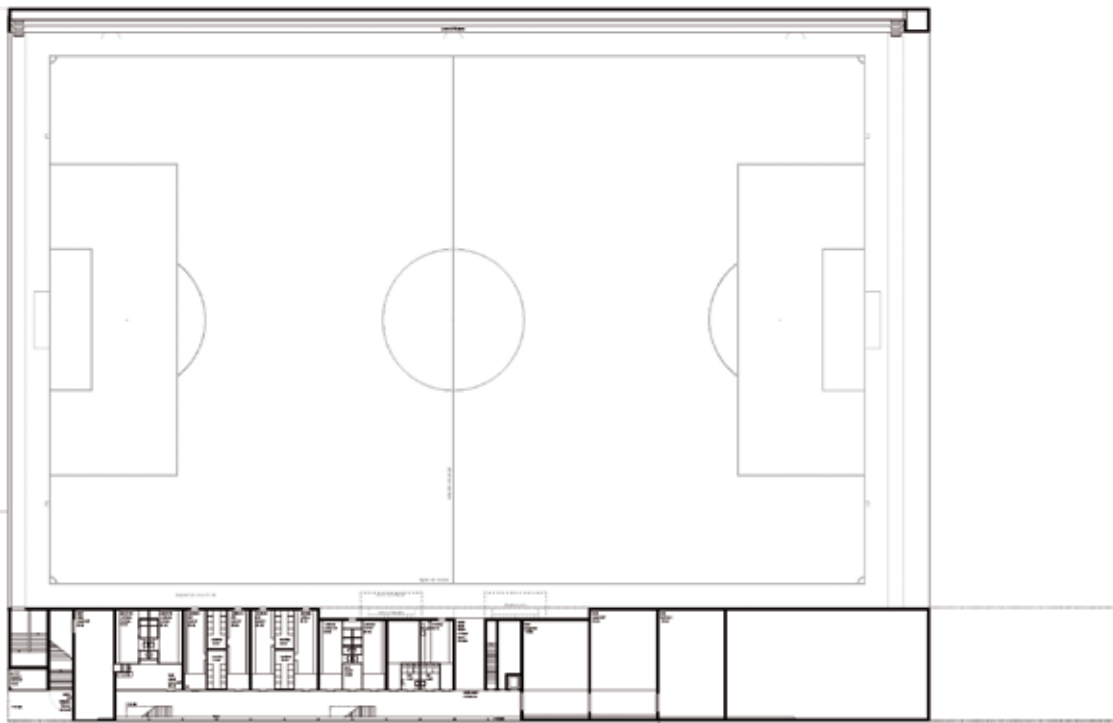
CONDOURS LA TULIERE



PLAN NIVEAU SUPERIEUR 1/200



PLAN NIVEAU INFRIEUR 1/200



PLAN NIVEAU TERRAIN PRINCIPIAL 1/200



PLAN PAVILLON SERVICES 1/200



FACADE NORD 1/200



FACADE SUD 1/200



COUPE 1/200



PAVILLON DE TENTE 1/200



FACADE OUEST 1/200



FACADE EST 1/200



COUPE 1/200



FACADE OUEST 1:200



FACADE OUEST 1:200



FACADE NORD 1:200



FACADE SUD 1:200



COUPE TRANSVERSALE 01 1:200



COUPE TRANSVERSALE 02 1:200



COUPE TRANSVERSALE 03 1:200

CINQUIÈME PRIX

GARRINCHA (1)

ARGE LUTZBUSS MASKARADE ARCHITEKTEN, Zurich

PROPRIÉTAIRE(S) / RESPONSABLE(S)
Nikolai Knoke, Heike Lutz

COLLABORATEUR – TRICE(S)
Katrin Hoffmann

CONSULTANT(S)
Ulaga Partner AG, dipl. Baving. ETH SIA USIC, Dr. Tomasz Ulaga
Thalweg Paysage, Thomas Eschapasse
ENZ + Partner GmbH, Verkehrsplanung, Rudolf Hintermeister

Les auteurs du projet *GARRINCHA* organisent le site selon une promenade centrale, bien dimensionnée en rapport à ses usages, qui s'étend de la tête du futur quartier des Plaines-du-Loup jusqu'à la ferme du Solitaire.

La tête du projet est caractérisée par la présence d'un bâtiment tour multifonctionnel contenant le centre d'escalade, des bureaux et des commerces dans son socle élargi. Il souhaite marquer de son empreinte la future place de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Le futur P+R est organisé en souterrain de cet ouvrage polyvalent. Il bénéficie de deux entrées distinctes, l'une par la route de Romanel, et l'autre par la route du Petit-Flon, bien disposées considérant les contraintes de mobilité et d'accessibilité au site.

La salle multisports prend place le long de la nouvelle route de Romanel. L'une de ses faces borde la promenade, entretenant avec le futur stade un rapport de vis-à-vis direct, toutefois amoindri par la rampe d'accès qui capte les circulations de la route de Romanel.

Le stade et son unique tribune marquent la volonté de libérer l'amont du site de toute construction imposante. Ce dispositif asymétrique peine toutefois à convaincre, tant par le volume qu'il induirait que par son orientation, donnant l'impression de « tourner le dos » à la ville et à l'espace public le long de la route du Châtelard, au demeurant fortement latéralisé dans son accroche urbaine.

En amont des ouvrages majeurs, le bâtiment du service des parcs et promenades tente faiblement de tenir l'aire sportive extérieure. Les terrains sont distribués de manière à respecter la pente générale. Groupés par deux et disposés de manière souple sur le flanc droite de la promenade, alignés et solitaires sur le flanc gauche pour laisser pénétrer des bandes de végétation remontant du vallon du Petit-Flon, dont une promenade borde la forêt. Cette différenciation, bien que motivée, nuit à la perception d'une organisation paysagère unifiée du site.

L'infrastructure principale du centre de football, qui réunit en un seul lieu vestiaires et buvette, est bien centrée par rapport au dispositif sportif. Elle s'accroche toutefois timidement à l'axe structurant du projet et peine à convaincre par son organisation sur trois niveaux, qui se heurte aux

contraintes topographiques.

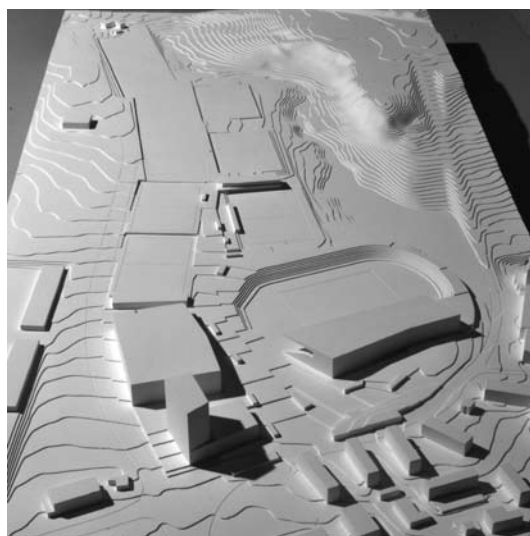
Elle ne parvient pas à « tenir » le terrain de football principal de manière convaincante, et interroge sur sa capacité à générer une vie associative et sportive suffisamment perceptible pour l'ensemble du site.

La ferme du Solitaire, maintenue, est fortement contrainte par l'implantation d'un terrain de football disposé manifestement trop haut dans le site, contredisant le paysage doux, sensible et vallonné du lieu, conséquence probable de l'organisation en aval.

L'indépendance des éléments du projet permet une réalisation par phases réfléchie et bienvenue, mais cet avantage devient finalement l'inconvénient du projet, segmentant systématiquement les relations entre ses divers éléments constitutifs.

A noter enfin que la tour planifiée en tête du site et l'effet du projet escompté est remise en cause par celle déjà prévue dans le projet des Plaines-du-Loup.

Si le projet séduit par l'image d'un espace central semblant articuler et rassembler les divers programmes et par apparente économie de moyens mis en œuvre, il déçoit finalement par la fragmentation et le manque d'homogénéité de ses parties singulières. Il peine à donner l'image d'une réelle unité et d'une sérénité du dessein final, tant au niveau des espaces publics, que des espaces paysagers et des constructions.





concours "La Tuillière"

garrincha

schéma développement urbain - VERS LE NORD 1-1000

schéma organisation du site - DES BANDES D'ACTIVITES 1-1000

LES LIMITES DU DEVELOPPEMENT URBAIN

complexe polyvalent

- SALLE MULTIFONCTIONS 1000 à 1500 spectateurs
- SURFACES COMMERCIALES
- PARKING SOUTERRAIN
- POP de 100 places de stationnement + 210 PP de six activités sportives au site + 100 places à l'extérieur
- CENTRE ESCOLAIRE
- LOGEAIRES
- SURFACES BUREAU (option)

états d'habitation - 10000 à 15000 places

ESPACES FONCTIONNELS DU STADE

- FOYER DE TABLE
- HAUS TERRAINALE
- LOCALE de Service protection et sauvetage Lausanne
- 32 PP
- 2 places public toilet

visuel 0 - longitudinal 1-1000

visuel 1 - longitudinal 1-1000

visuel 2 - longitudinal 1-1000

concours "La Tuilière"

garrincha

Le complexe sportif multifonctionnel à Lausanne après son intégration dans son environnement existant. Le complexe respecte au mieux les différentes qualités du site pour offrir un paysage sportif à l'échelle du Promenade et de la ville. Avec son développement, se transforme dans des espaces offerts des usages et des promesses urbaines. Le site est destiné pour le modèle de ville. Les volumes restent dans le P+4 maximum les 100 mètres de la Promenade et à la route de Chaux-de-Fonds. Le stade principal se situe dans le centre de la ville. On a prévu une évolution des infrastructures des équipements qui ont été plus petits et dans des lieux vers le centre de la ville plus petits et multifonctionnels. Le centre de la ville est plus petit et multifonctionnel. Le centre de la ville est plus petit et multifonctionnel. Le centre de la ville est plus petit et multifonctionnel.

Le site est défini par la route de Renens à l'ouest et par le boulevard de Petit-Fleur à l'est. Ces deux axes urbains sont et possèdent des qualités paysagères très spéciales. Le complexe d'habitat sera un environnement basé sur un développement du site. Le projet est défini comme une ligne de masse dans un espace urbain et sportif.

Le projet est défini par son emplacement d'espaces sportifs, respectant les usages des zones d'habitation, vers le plus urbain du site urbain.

Avant de se définir par un volume de 8 mètres de haut symbolique l'espace qui longe la route de Renens, LA, les équipements sportifs habitent leur place. C'est pourquoi, on ne peut pas laisser les espaces de haute qualité, selon les usages urbains, dans lesquels respectent à l'habitat. Il s'agit de faire un espace urbain de sport et de loisirs.

Le complexe sportif multifonctionnel des fonctions urbaines et sportives dans le centre de la ville. Le stade principal se situe dans le centre de la ville. On a prévu une évolution des infrastructures des équipements qui ont été plus petits et multifonctionnels. Le centre de la ville est plus petit et multifonctionnel. Le centre de la ville est plus petit et multifonctionnel. Le centre de la ville est plus petit et multifonctionnel.

Les usages des équipements sont multifonctionnels et respectent les usages des zones d'habitation, vers le plus urbain du site urbain.



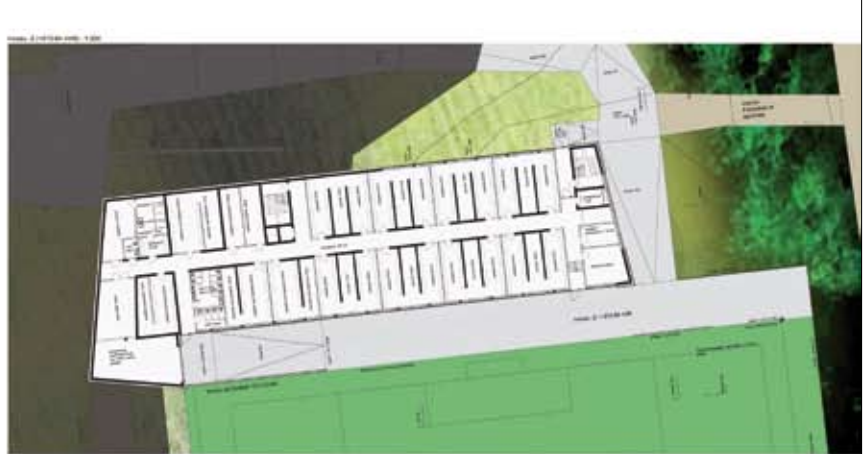
concours "La Tuillière"

garrincha



Proposition de projet de la partie de football

Le projet de football est une réponse à la demande de la ville de Montpellier. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de modernisation de l'existant. Le projet est basé sur une analyse de l'existant et de la demande de la ville. Le projet est basé sur une analyse de l'existant et de la demande de la ville. Le projet est basé sur une analyse de l'existant et de la demande de la ville.



Proposition de projet de la partie de football

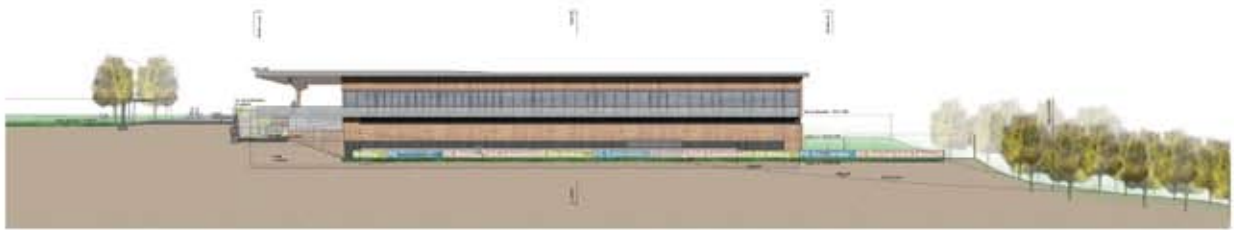
Le projet de football est une réponse à la demande de la ville de Montpellier. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de modernisation de l'existant. Le projet est basé sur une analyse de l'existant et de la demande de la ville. Le projet est basé sur une analyse de l'existant et de la demande de la ville. Le projet est basé sur une analyse de l'existant et de la demande de la ville.



concours "La Tuilière"

garrincha

Section 1/100



Section 2/100



Section 3/100



Section 4/100



Section 5/100



Section 6/100



concours "La Tuillière"

garrincha



LES PARTICIPANTS

Architram, architecture et urbanisme SA, Renens

Arge LutzBuss maskarade Architekten, Zurich

Barcode Architects, Rotterdam (NL)

Bovet Jeker Architectes Sàrl, Fribourg

Ellenamehl Architectes, Ivry sur Seine (F)

Equilbey Guillaume, architecte-urbaniste, Strasbourg (F)

Frei Rezakhanlou Architectes, Lausanne

Galletti & Matter, Lausanne

Gantner - Atelier, Nevried-Müllen (D)

Jean-Francis Godat et Erhart Keller, architectes, Lausanne

Jonathan Montandon Architectes, Neuchâtel

Jorge Muñoz architecte, New York (USA)

Mann Graeme et Capua Mann Patricia, Lausanne

MPH Architectes, Lausanne

NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel / Architectes, Lausanne

Plagarow Cowee / Architektur, Herrliberg

Sàrl Data Architectes, Paris (F)

Sàrl Parc Architectes, Paris (F)

sas - specific architectural solutions, Lausanne

Vincent Mangeat SA, Nyon

Zo2 architecture, Lausanne
